



Les barrages routiers financent de plus en plus les groupes armés

## EST DE LA RDC

## Les barrages routiers font nourrir les groupes armés

Selon un rapport de l'Institut belge de recherche, l'International Peace information service, publié le 6 décembre en synergie avec l'Institut danois d'études internationales, les barrages routiers jouent « un rôle-clé dans les mécanismes de financement » d'une panoplie d'acteurs armés en RDC et en Centrafrique. Ces groupes armés tirent profit de leur présence sur les sites miniers en taxant des minerais extraits dans des zones de conflit, indique-t-on.

Outre les mines, les FDLR, les Nyatura ainsi que des éléments Fardc indisciplinés ont développé des stratégies de prédation plus diversifiées, notamment la taxation des produits agricoles, du charbon de bois et du bois.

Page 4

## SOUVENIRS

## Johnny Halliday a une histoire avec le Congo-Zaïre

En 1967, il y a donc maintenant cinquante ans, le rocker, icône incontestable de la musique française, mort dans la nuit du 5 au 6 décembre à Marnes-la-Coquette, s'était produit sur deux scènes importantes du Zaïre sous le règne de Mobutu qui venait de prendre les rênes du pays deux ans plus tôt.

À l'époque, Mobutu venait de s'installer et avait

besoin de faire connaître son pays, le Zaïre, et de vulgariser son idéologie sur le recours à l'authenticité, a affirmé le Pr Yoka Lye Mudaba. Depuis l'annonce de la mort de Jean-Philippe Smet, alias Johnny Halliday, des photos de l'époque de ses concerts circulent sur la toile. Elles constituent des preuves irréfutables de sa venue dans l'ex-Zaïre vécue alors comme un événement. Page 3

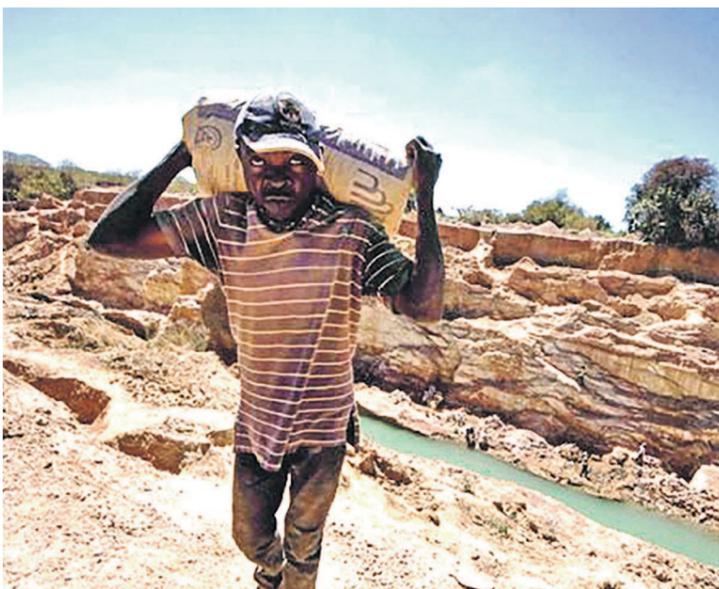
## RÉVISION DU CODE MINIER

## L'Assemblée nationale devant ses responsabilités

Le code minier en vigueur dans le pays date d'une dizaine d'années. Sa révision s'imposait pour l'adapter à la nouvelle donne tant nationale qu'internationale. Cependant, la société civile environnementale, qui a pris connaissance du nouveau code débattu à l'Assemblée nationale a dégagé un constat « acerbé ».

Elle exhorte la représentation nationale à faire clairement ressortir, dans le texte qui lui est soumis, les principes de la protection des ressources environnementales du pays, estimant qu'il est inconcevable de faire marche arrière en la matière après la ratification de l'Accord de Paris pour le climat.

Page 4



Un creuseur artisanal dans une carrière minière à l'est de la RDC

## RETOMBÉES DU DERNIER RAPPORT DE HRW

## Ida Swayer en passe d'être poursuivie en justice par l'État congolais



Ida Swayer

En initiant la plainte pour diffamation contre cette activiste des droits de l'homme, le gouvernement congolais entend marquer sa désapprobation envers le rapport de l'ONG HRW publié le 4 décembre dans l'intention manifeste de déstabiliser le pays et rendre service à certains politiciens congolais véreux. Un avocat est en passe d'être recruté en Belgique pour élaborer la plainte censée enclencher la procédure judiciaire, apprend-on.

Il est question pour les autorités congolaises, stigmatisées dans ledit rapport, de contraindre Ida Swayer d'apporter la preuve de ses accusations faisant état du recrutement en Ouganda et au Rwanda des rebelles du M23 pour réprimer les manifestations anti-Kabila de décembre 2016.

Page 3

## ÉDITORIAL

## Gangrène

Nous en avons parlé ici même à diverses reprises ces derniers temps, les événements qui s'enchaînent dans le Golfe persique, au Proche et au Moyen-Orient, en Libye, dans la Corne de l'Afrique ne peuvent manquer d'avoir, à plus ou moins long terme, des répercussions dans le monde qui est le nôtre. Dressant les uns contre les autres des Etats comme l'Iran et l'Arabie Saoudite, des peuples comme les Israéliens et les Palestiniens, des religions comme le Chiisme et le Sunnisme, ils font peser sur l'ensemble de l'Afrique des menaces plus ou moins diffuses mais qui ne cessent de grandir au fur et à mesure des années.

En témoigne l'alerte lancée la semaine dernière, à Brazzaville, par les ambassades américaine et française à leurs ressortissants et les précautions prises aussitôt par les autorités congolaises afin de prévenir toute attaque en lien avec l'un ou l'autre des événements qui se déroulent à plusieurs milliers de kilomètres de nous. Même si l'on ne peut établir, à notre connaissance du moins, une relation directe entre cette alerte et les tensions évoquées ci-dessus, il est temps de prendre la mesure de la gangrène qui gagne, lentement mais sûrement, l'immense espace géographique concerné.

Rien, bien sûr, n'est jamais écrit par avance dans l'Histoire humaine, mais nous savons par expérience qu'en refusant de regarder la vérité en face, notre espèce se plonge régulièrement dans les pires tourments comme en ont témoigné tout au long des derniers siècles les guerres de religion, les violences ethniques, les conflits mondiaux. Aussi convient-il d'anticiper les tragédies à venir, où qu'elles se préparent et quelles que soient leurs formes, en resserrant tant qu'il en est temps et autant que faire se peut les liens qui nous unissent à nos frères. Aider la Centrafrique à apaiser les tensions religieuses qui la minent, la Libye à réunifier ses villes et ses tribus, la République démocratique du Congo à combattre la violence dans les deux Kivu et le Kasai sont des impératifs catégoriques auxquels nul ne peut, ne saurait se soustraire dans le moment présent.

Notre Congo l'a bien compris qui participe activement aux actions engagées par l'Union africaine en faveur de la paix. Ne serait-il pas juste d'en tenir compte dans le moment précis où la communauté internationale se mobilise pour nous aider à résoudre les problèmes générés par la crise pétrolière ?

Les Dépêches de Brazzaville

## AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

## Bientôt une loi sur la salubrité et l'hygiène publique

Une commission interministérielle travaille déjà sur le sujet depuis le 6 décembre, à Kinshasa, au ministère de l'Aménagement du territoire et rénovation de la ville.



Felix Kabange Numbi Mukwampa lors de la réunion interministérielle

La commission mise sur pied regroupe les différents ministères impliqués dans la question. Il s'agit notamment des ministères de l'Aménagement du territoire et rénovation de la ville; de l'Urbanisme et habitat; des Droits humains; des Mines; de l'Agriculture; du Développement rural et le secrétariat général du gouvernement.

Les travaux ont été ouverts par le ministre de l'Aménagement du territoire et rénovation de la ville, Félix Kabange Numbi. Il a souligné que l'élaboration d'une loi sur la salubrité et l'hygiène publique est une instruction du chef de l'Etat. Il a demandé aux délégués à cette réunion de « faire un travail de qualité et de comparaison, car il y a déjà des textes sur la salubrité et l'hygiène ».

La question de la salubrité et de l'hygiène, a-t-il expliqué, implique un certain nombre de départements ministériels. « Ce n'est pas seulement de la compétence du ministère de l'Aménagement du territoire et rénovation de la ville ou encore du ministère de l'Urbanisme et habitat », a-t-il déclaré, tout en soulignant que ce projet de loi a été soumis à la commission mixte du gouvernement avant son adoption en Conseil des ministres pour qu'il soit transmis au Parlement.

Expliquant la mission dévolue à cette commission

interministérielle, le directeur de cabinet adjoint du ministre de l'Aménagement du territoire et rénovation de la ville, Victor Tumba Tshikela, a fait savoir que la salubrité est une question transversale touchant plusieurs ministères. Aussi a-t-il été important de les associer pour écouter les arguments des uns et des autres. « Nous ne pouvons pas finaliser ce projet si nous n'ouvrons pas une large réflexion avec tous ces ministères sectoriels », a-t-il précisé. L'élaboration du projet de loi sur la salubrité et l'hygiène n'exclut pas l'existence des textes sur cette question. Aux dires du directeur de cabinet adjoint, des textes existent mais il est question d'en avoir en commun sur la salubrité et l'hygiène publique. « Au lieu de faire une loi parsemée, nous allons vers un document unique, un code, un texte commun qui reprend toutes les préoccupations des ministères intersectoriels. A ce moment, on aura un code opposable à toute la population et à tous les ministères pour avoir des villes propres. Parce que l'objectif est celui d'atteindre l'émergence en 2030 et les objectifs de développement durable... », a-t-il conclu.

Cette commission a dix jours pour finaliser le projet de loi sur la salubrité et l'hygiène publique.

Aline Nzuzi

## LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE-

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo  
Secrétariat des rédactions :

Clotilde Ibara

Secrétaire des rédactions adjoint :  
Christian Brice Elion  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo,  
Norbert Biembedi, François Ansi

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nounou  
Service Société : Parfait Wilfried Dou-niama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila  
Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia  
Service International : Nestor N'Gampou-

la (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys  
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika  
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Romonique Nerplat Makaya

## ÉDITION DU SAMEDI :

Meryll Mezath  
(Rédactrice en chef), Duryl Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Mélaine Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Sports : Martin Enyimo  
Relations publiques : Adrienne Londole  
Service commercial : Stella Bope  
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga  
Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n°1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

## MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)  
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

## INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

## ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Chef de service : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs :  
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie :  
Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :  
Adrienne Londole  
Chef de service publicité :  
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Commercial Brazzaville : Errhiade Gankama  
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto  
Chef de service diffusion de Brazzaville :  
Guylin Ngossima  
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani  
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.  
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelélé Ngon

## TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

## INTENDANCE

iCoordonnateur Général : Rachyld Badila  
Coordonnateur Adjoint du suivi des Services Généraux : Jules César Olebi  
Chef de section électricité et froid :  
Siméon Ntsayouolo  
Chef de section transport: Jean Bruno Ndokagnia  
Assistante : Sylvia Addhas  
DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)  
Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaine Angombo

## IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines :  
Martial Mombongo  
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi  
Gestion des stocks : Elvy Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gues-

so, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo  
Tél. : (+242) 05 629 1317  
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

## INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

## LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émile Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Gues-so, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

## GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepeschesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /  
Tél. : (+242) 05 532.01.09  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

## SOUVENIRS

## Johnny Halliday a une histoire avec le Congo-Zaïre

**En 1967, il y a donc maintenant cinquante ans, le rocker, icône incontestable de la musique française, mort dans la nuit du 5 au 6 décembre à Marnes-la-Coquette, s'était produit sur deux scènes importantes du Zaïre sous le règne de Mobutu qui venait de prendre les rênes du pays deux ans plus tôt.**

« Johnny Halliday a une histoire avec le Congo. Il avait joué à la Salle du Zoo et au Ciné Palladium. À l'époque Mobutu venait de s'installer; il avait besoin de faire connaître son pays, le Zaïre, et de vulgariser son idéologie sur le Recours à l'authenticité », a affirmé le Pr Yoka Lye Mudaba. Il a ajouté, avec cette pointe d'humour habituelle qu'on lui connaît : « J'apprends que Johnny Halliday était d'origine belge. Ceci nous rapproche un peu plus de lui. Et donc, Johnny Halliday est certes une icône française mais pour les jeunes de mon âge, il est aussi une icône congolaise ».

Le directeur général de l'Institut national des arts (INA), qui s'est exprimé ainsi en grand mélomane, était bien jeune encore, en effet, en 1967. Vivant dans l'air du temps à ce moment-là, il ne lui a pas été difficile de retrouver, dans ses souvenirs, cet épisode de sa vie. Yoka Lye s'est donc souvenu



Le jeune Johnny Halliday interviewé par deux journalistes zairois Photo

de la controverse sur la chanson Noir, c'est noir avec laquelle la rock star française avait lancé son show. À ce sujet, il a alors raconté: « Au moment où Mobutu faisait l'apologie de la culture négro-africaine, voilà qu'il inaugure son concert avec "Noir, c'est noir" ! Le lendemain de son concert, c'était la curée médiatique à ce propos ». Johnny, tout comme Eboalotin, Myriam Makeba ou James Brown font donc partie de ces grandes vedettes du monde dont la venue à Kinshasa participait au prestige du pouvoir de feu Mobutu autant que le Théâtre de Verdure du Mont Ngaliema qui en reste un indéniable vestige.

Depuis l'annonce de la mort de Jean-Philippe Smet, alias Johnny Halliday, des photos de l'époque

de ses concerts circulent sur la toile. Elles constituent donc des preuves irréfutables de sa venue au Zaïre vécue alors comme un événement. Même si cela n'est pas encore repris dans Wikipédia, l'on espère qu'une amendement honorable sera faite. Dans l'une de ces photos, l'on voit le jeune Johnny parler à deux journalistes qui lui tendent le micro. Mais, contrairement à ce que dit la légende, il ne s'est pas produit au Stade mais aux deux endroits susmentionnés, à savoir la salle du Zoo et le Ciné Palladium.

D'aucuns prétendent qu'il aurait également joué au Théâtre de Verdure mais, sans en avoir la certitude, nous ne pouvons l'affirmer. Dans une autre photo,

l'on distingue des personnalités politiques assises aux premières loges les yeux rivés, l'on s'imagine, sur le podium.

L'on y reconnaît notamment feu Etienne Tshisekedi et Jean-Jacques Kande suivant religieusement le show haut en couleur que devait être ce concert livré au Ciné Palladium.

#### Une grande cérémonie pour les funérailles

Par ailleurs, s'il faut revenir sur Noir, c'est noir, la chanson à controverse évoquée par Yoka Lye, Wikipédia souligne sa sortie en 1966 par Philips, dans des circonstances bien particulières, entre fatigue et déprime. « Le 10 septembre, Johnny doit chanter à la fête de l'Humanité ; épuisé par le rythme des galas et profondément déprimé, à quelques heures de se suicider et est hospitalisé d'urgence. C'est dans ce contexte que Philips sort le titre "Noir, c'est noir", qui devient un énorme tube (le plus important depuis Le Pénitencier) ». Peut-être que si les Zaïrois avaient connu cette anecdote, lui auraient-ils pardonné ce « faux pas ».

Pour en revenir aux obsèques, la presse française fait savoir que la famille de Johnny Halliday et les autorités « privilégient l'organisation d'une grande cérémonie le samedi 9 décembre, à Paris ».

Une information émanant de sources policières qui précisent, en sus, que tout devait être « définitivement arrêté ce jeudi matin, à l'issue des dernières réunions préparatoires ».

L'illustre star, dont l'apport à la scène française est tenu pour important, a su imposer sa marque et transformer le tour de chant traditionnel en un véritable spectacle, commente Wikipédia. Né le 15 juin 1943, il était donc âgé de 74 ans et a succombé à la suite d'un cancer du poumon. Le communiqué rédigé par son épouse Læticia à l'adresse de l'AFP a ému et continué d'émouvoir les mélomanes. Son émotion à elle transparait bien plus quand elle dit : « J'écris ces mots sans y croire. Et pourtant, c'est bien cela. Mon homme n'est plus. Il nous quitte cette nuit comme il aura vécu tout au long de sa vie, avec courage et dignité. Jusqu'au dernier instant, il a tenu tête à cette maladie qui le rongait depuis des mois, nous donnant à tous des leçons de vie extraordinaires. Le cœur battant si fort dans un corps de rocker qui aura vécu toute une vie sans concession pour la scène, pour son public, pour ceux qui l'adulent et ceux qui l'aiment... ».

Nioni Masela

## RETOMBÉES DU RAPPORT DE HRW

## Ida Swayer en passe d'être poursuivie en justice par l'État congolais

**En initiant la plainte contre l'activiste des droits de l'homme, le gouvernement congolais entend marquer sa désapprobation envers le dernier document de l'ONG américaine, publié le 4 décembre dans l'intention manifeste, apprend-on, de déstabiliser le pays et rendre service à certains politiciens congolais véreux.**

Le dernier rapport de Human Rights Watch (HRW) continue à soulever des vagues. Les allégations contenues dans ce document faisant état du recrutement en Ouganda et au Rwanda des rebelles du M23 pour réprimer les manifestations anti-Kabila de décembre 2016 passent mal. Après le démenti porté par la ministre des Droits humains sur ce qui est assimilé à une mauvaise farce de la part de l'ONG américaine réputée pour ses « hérésies », la prochaine étape est la plainte en instance d'être engagée contre sa représentante chargée de l'Afrique centrale sur la RDC.

À en croire *7sur7.cd* qui tient cette information d'une source proche de l'exécutif national, il est question, pour les autorités congolaises stigmatisées dans ledit rapport, de laver l'affront en contraignant son auteur à apporter la preuve de ses allégations. Le gouvernement prendrait cette affaire très au sérieux et entend aller jusqu'au bout. D'après *7sur7.cd*, un avocat est en passe d'être recruté en Belgique pour élaborer la plainte censée enclencher la procédure judiciaire. Ida Sawyer serait poursuivie pour diffamation, apprend-on.

En initiant sa plainte contre cette activiste des droits de l'homme, le gouvernement congolais voudrait désapprouver solennellement le rap-

port de HRW publié le 4 décembre. Un texte dépourvu de sens, à en croire certains officiels, et qui ressemblerait à un roman pondu par Ida Sawyer seule, à partir de la Belgique où elle réside afin de rendre service à certains politiciens congolais véreux.

Pour rien au monde, la RDC ne peut pousser l'outrecuidance jusqu'à recruter des hommes au Rwanda et en Ouganda en appui à sa police pour des questions de maintien de l'ordre public sur son territoire alors qu'elle est elle-même bien lotie en unités et en équipements, fait-on savoir. Ainsi donc, l'acharnement manifesté par Ida Swayer sur la RDC trahirait le froid qui caractérise ses relations avec les autorités congolaises. Celles-ci, selon nos sources, auraient dernièrement refusé de renouveler son visa, estimant qu'elle joue le jeu des ennemis de la République qui ne jurent que par sa déstabilisation.

Pour rappel, HRW avait soutenu, dans son rapport, que des membres de l'ancienne rébellion congolaise du M23 (défaite en novembre 2013) réfugiés dans des camps en Ouganda et au Rwanda avaient été recrutés par des officiers supérieurs des forces de sécurité congolaises, entre octobre et début décembre 2016. Au moins deux cents d'entre eux auraient répondu à l'appel et ont été intégrés, selon HRW, à des unités de la police, de l'armée et de la Garde républicaine avec pour consigne, de réprimer les manifestations anti-Kabila de décembre 2016. Des faits que continue de réfuter le gouvernement congolais.

Alain Diasso

## L'IRDH exige des enquêtes

**L'organe de recherche en droits humains estime que seules des investigations approfondies permettront de vérifier les « graves révélations faites par l'ONG Human Rights Watch, sur des exécutions sommaires des manifestants congolais ».**

Dans son bulletin électronique n°096, du 6 décembre, l'Institut de recherche en droits humains (IRDH) a urgemment invité le Parlement congolais, la Cour pénale internationale (CPI) et le Conseil des droits de l'homme de l'ONU à diligenter des enquêtes, afin de vérifier les graves informations livrées par l'ONG Human rights watch (HRW) à propos des exécutions sommaires des manifestants congolais qui seraient perpétrées par des miliciens du M23, recrutés au Rwanda et en Ouganda par le gouvernement de la RDC.

L'IRDH a, en effet, noté que dans son rapport intitulé: RDC: des rebelles ont été recrutés pour réprimer les manifestations. Des combattants du M23 ont aidé le président Kabila à se maintenir au pouvoir, publié le 4 décembre, HRW a dénoncé le recrutement de plus de deux cents combattants du mouvement rebelle M23, dans le but d'étouffer des manifestations des mouvements citoyens, en 2016. Selon cet institut, cette

macabre activité aurait occasionné des exécutions sommaires de plus de soixante-deux Congolais, entre les 19 et 22 décembre 2016.

Pour l'IRDH, l'accusation portée contre le gouvernement de la République de mobiliser des bandes armées à l'étranger, contre sa propre population sur son territoire, est d'une extrême gravité car les faits allégués constituent une haute trahison. Le Parlement, appuyé l'IRDH, a le devoir d'investiguer afin de déferer les présumés coupables devant les juridictions nationales compétentes.

Mais étant donné que l'impartialité de l'Etat est mise en cause, l'IRDH pense que la CPI, qui a déjà d'autres enquêtes en cours en RDC, devra considérer l'intérêt de la justice qu'ont des victimes des crimes de sa compétence : exécution sommaire des civils orchestrée par un Etat membre. Aussi, l'institut, qui souligne que la RDC est membre du Conseil des droits de l'homme de l'ONU, invite cette institution à interpeller le gouvernement congolais à ce sujet et instruire le Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme à contre-vérifier directement ces graves allégations.

Lucien Dianzenza

## RÉVISION DU CODE MINIER

## L'Assemblée nationale devant ses responsabilités

**La société civile exhorte la représentation nationale à faire clairement ressortir, dans le texte qui lui est soumis, les principes de la protection des ressources environnementales du pays, estimant qu'il est inconcevable de faire marche arrière en la matière après la ratification de l'Accord de Paris pour le climat.**

Le code minier en vigueur dans le pays date d'une dizaine d'années. Sa révision s'imposait pour l'adapter à la nouvelle donne tant nationale qu'internationale. Cependant, la société civile environnementale qui a pris connaissance du nouveau code débattu à l'Assemblée nationale, a dégagé un constat « acerbe ».

Le réseau d'ONG environnementales a, en effet, relevé que le projet de loi modifiant et complétant la loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 « ne prend pas en compte les aspects de la protection de l'environnement et rentre en contradiction avec les engagements pris par la

RDC sur le plan international, notamment dans le cadre de l'Accord de Paris dont les exigences soumises par la RDC ont été prises en compte par la communauté internationale dans ledit Accord ».

Dans leur plaidoyer, les ONG ont interpellé la conscience des députés nationaux, en leur demandant de ne pas voter ce projet de loi « sans que les principes relatifs à la préservation de l'environnement ne soient suffisamment ressortis ». Au cas contraire, a noté le réseau, c'est le pays qui sera à cheval entre le Sahara et le Kalahari car il sera menacé et ses ressources naturelles renouvelables appelées à disparaître.

#### Des conséquences de l'exploitation minière mal gérée

La société civile environnementale a, en outre, pris en exemple le tarissement constaté de certaines rivières dans l'ex-Katanga comme l'une des conséquences du déboisement consécutif aux opérations d'exploitation minière. « Cela nous fait craindre la sécheresse au niveau de la source du fleuve Congo », a avisé le réseau.

Les experts du réseau d'ONG environnementales affirment craindre le pire pour la RDC et sa population, si le code minier en cours de révision ne prenait pas sérieusement en compte les aspects environnementaux. Notant ces conséquences négatives auxquelles la population congolaise pourrait être exposée, ces experts alertent sur les dangers qui guettent le pays. « Nous avons des ressources rares qui méritent d'être protégées. Nous avons plus de 60% de forêts d'Afrique centrale, plus de 10% de forêts tropicales du monde, nous possédons plus de 50% d'eaux douces d'Afrique, nous avons des espèces rares dont certaines ne sont présentes qu'en RDC. Si la protection de l'environnement n'est pas une priorité dans la prochaine loi minière dont le Parlement s'apprête à doter le pays, non seulement les écosystèmes vont en pâtir, mais la population congolaise est soumise à un suicide collectif compte tenu du fait que les perturbations saisonnières vécues dans certaines parties de la RDC vont s'accroître,

il y aura baisse de la productivité agricole, le fleuve Congo dont certains affluents sont en train de tarir connaîtra une baisse avec des répercussions sur le barrage d'Inga », ont prévenu ces experts. Ce réseau d'ONG a, par ailleurs, rappelé que la récente découverte des tourbières, avec séquestration de plus de trois gigatonnes de CO2 équivalant à trois années des émissions mondiales, fait que le regard du monde entier est plus que jamais tourné vers la RDC.

#### Veiller au principe du pollueur-payeur

La société civile a également interpellé le président de l'Assemblée nationale à veiller à ce que le principe du pollueur-payeur soit rajouté dans la partie fiscalité dans le nouveau code minier, pour éviter le pire au pays. Selon elle, cela permettra à l'Etat d'avoir des ressources internes pour atténuer les émissions causées par les activités minières. « Si le projet de loi modifiant et complétant la loi n°007/2002 du 11 juillet 2002 venait à être adopté dans son format

actuel, c'est-à-dire sans la prise en charge des questions environnementales, la RDC court le risque de se voir priver de 21,7 milliards de dollars nécessaires à la mise en œuvre de sa contribution prévue (...) à titre de la contribution de la communauté internationale à l'effort du pays à atténuer et à s'adapter aux changements climatiques », a prévenu ce réseau. Il a noté que ce projet de loi entre en contradiction avec l'Accord de Paris en ce sens qu'il n'a pas clairement prévu la contribution des opérateurs miniers à l'effort d'atténuation par la mise à disposition, sous forme de taxes, de fonds pour la reconstitution des écosystèmes. Les ONG ont promis des activités de proximité pour demander aux députés nationaux et sénateurs de voter contre ce projet de loi tel qu'il est soumis. Elles ont martelé qu'il est inadmissible pour la RDC de faire marche arrière en matière de gestion de l'environnement pendant qu'elle venait de ratifier l'Accord de Paris pour le climat.

**Lucien Dianzenza**

## EST DE LA RDC

## Les barrages routiers font nourrir les groupes armés

**Selon un rapport de l'Institut belge de recherche, l'International Peace information service (IPIS), les barrages routiers jouent « un rôle-clé dans les mécanismes de financement » d'une panoplie d'acteurs armés en RDC et en Centrafrique.**

Les groupes armés ne se comptent plus à l'est de la RDC tant ils sont nombreux. Une récente étude menée par Human Rights Watch en a dénombré près de cent vingt actifs, uniquement dans les deux Kivu où des exactions sont commises en toute impunité, impliquant également des forces étatiques. Pour assurer leur existence et leur opérationnalité dans cette région riche où l'autorité de l'Etat demeure encore sujette à caution dans certains recoins, ces groupes armés multiplient des stratagèmes pour produire des revenus susceptibles d'assurer leur survie. Leur déploiement aux alentours des sites miniers n'est pas innocent et procéderait de leur volonté de tirer un maximum de profit de leur présence via la taxation des minerais extraits dans des zones de conflit.

Aujourd'hui, à en croire les experts en financement des conflits, les mines ne représentent plus la seule source de financement des groupes armés qui ont trouvé mieux. Désormais, la taxe routière, ou mieux le péage instauré à différentes barrières, procure des dividendes certains en termes de financement de ces groupes. Une réalité corroborée dans un rapport publié le 6 décembre par l'IPIS, institut belge de recherche, en synergie avec l'Institut danois

d'études internationales. Dans ce document fouillé, les deux structures de recherche ont cartographié « plus de mille barrières routières en République démocratique du Congo et en République centrafricaine ». Autre fait relevé, la présence militaire observée dans la plupart de ces barrières qui jouent « un rôle-clé dans les mécanismes de financement » d'une panoplie d'acteurs armés en RDC et en Centrafrique, deux pays d'Afrique centrale en proie aux conflits.

Dans leur stratégie de prédation éhontée, ces groupes armés ont diversifié les produits soumis à la taxation. Outre les minerais qui ne représentent que la moitié des ressources naturelles taxées aux barrières routières, ils ont désormais un œil regardant sur les produits agricoles, le charbon de bois et le bois. La stratégie marche à merveille et les sommes engrangées journalièrement sont énormes, à en croire des sources. Des groupes armés comme le FDLR et Nyatura, ainsi que des éléments indisciplinés des Fardc se tirent à bon compte de ces impositions pourtant illégales. « En RDC, les routes sans barrières sont rares. Tout ce qui bouge est taxé », a ironisé Peer Schouten, coordinateur de la recherche, comme pour décrire la vitalité de cette stratégie sans laquelle les groupes armés ne pourront survivre. Au-delà des juteuses barrières, d'autres mécanismes de financement existent et les deux organismes de recherche précités ont déclaré ne pas disposer à ce jour des données fiables pouvant leur permettre de jauger de leur ampleur.

**Alain Diasso**



LE COURRIER DE KINSHASA

www.lesdepechesdebrazzaville.com

BON PLAN!  
 RECRUTEMENT

Distribuez nos produits &  
 Gagnez de l'argent

FILLES  
 JEUNES ET DYNAMIQUES  
 rejoignez notre équipe marketing

+243.856.43.6723

immeuble ex FORESCOM, 1er niveau  
 Avenue des Douanes n°4  
 Kinshasa, Gombe - RDC

## ELECTIONS EN LIBYE

## Lancement de la campagne d'inscription des électeurs

**Le chef de la Commission électorale libyenne (HNEC), Imed al-Sayeh, a annoncé le 6 décembre, en présence de l'envoyé spécial de l'ONU pour la Libye, Ghassan Salamé, le début des opérations préélectorales pour des scrutins dont la date n'a pas encore été fixée.**

L'objectif de la campagne qui vient d'être lancée est, selon Imed al-Sayeh, d'inscrire au moins un million de nouveaux électeurs qui s'ajouteront au 1,5 million de Libyens qui s'étaient inscrits pour les législatives de 2014. Le pays compte 3,4 millions d'électeurs potentiels sur une population de six millions d'habitants. Cette campagne devrait durer deux mois, a précisé le patron du HNEC.

L'envoyé spécial de l'ONU pour la Libye, Ghassan Salamé, a estimé que « la meilleure solution pour départager les groupes rivaux dans ce pays était les élections ». « Il n'y a pas d'alternative aux élections », a-t-il insisté, espérant la tenue du scrutin en 2018, conformément au plan d'action qu'il a présenté en septembre devant le Conseil de sécurité des Nations unies.

Lors de la conférence Rome MED sur la Méditerranée, tenue la semaine dernière en Italie, Ghassan Salamé a pressé les Libyens d'organiser des élections dès

l'an prochain. Pour lui, les conditions s'y prêtent. « Je pense qu'il y a beaucoup d'ingérence en Libye : armes, argent, tout ce que vous voulez », a-t-il expliqué devant les participants.

La mission de l'ONU en Libye « travaille activement à préparer le terrain pour des élections libres et justes. Celles-ci ont toutefois besoin d'une vraie préparation en matière de sécurité sur le terrain, d'inscription sur les listes électorales ou encore de loi électorale », a-t-il souligné. L'une de ces conditions est aussi la tenue d'une conférence nationale réunissant les acteurs libyens, prévue en principe en février 2018. « Nous avons besoin que les acteurs politiques acceptent le résultat des élections avant que celles-ci aient lieu », a indiqué Ghassan Salamé. « Si toutes ces conditions sont remplies avant l'été, nous organiserons les élections », a-t-il assuré. Ghassan Salamé a également annoncé qu'il rencontrera bientôt le maréchal Khalifa Haftar qui ne reconnaît pas le gouvernement d'union nationale et dont les troupes contrôlent l'est du pays.

La Libye a sombré dans le chaos après la chute, en 2011, de Mouammar Kadhafi. Des autorités rivales à Tripoli et à Tobrouk ainsi que de nombreuses milices se disputent le pouvoir dans ce pays.

**Yvette Reine Nzaba**

## FINANCEMENT DU TERRORISME

## Emmanuel Macron accentue la pression contre certains Etats

**En séjour au Qatar, le 7 décembre, le président français a dit vouloir « un engagement très clair » de tous les partenaires de la France contre le financement de l'extrémisme, afin de pouvoir engager une lutte « déterminée, précise et méticuleuse » visant à « démanteler les réseaux partout sur le terrain ».**

Lors d'une conférence de presse conjointe à Doha avec l'émir du Qatar, Cheikh Tamim ben Hamad al-Thani, Emmanuel Macron a déclaré: « La lutte contre le financement du terrorisme doit être la priorité de notre action » en Syrie, en Irak et ailleurs. « Nous demandons un engagement très clair sur leur financement et nous nous donnons les moyens de vérifier ensemble. Et je le fais aussi pour toutes les structures en France dont j'ai la connaissance et qui pourraient être liées à ces activités », a ajouté le chef de l'Etat français, qui a signé avec l'émir du Qatar une déclaration contre le financement du terrorisme. Le locataire de l'Élysée a estimé qu'après s'être financés grâce au pétrole et au gaz dans ces pays sus-évoqués, « les terroristes vont chercher à se financer par d'autres méthodes ». Il a cité le trafic d'armes, de drogue et d'êtres humains dans la bande sahélo-saharienne. « Tous les groupes liés à ces activités doivent être démantelés, mais nous devons aussi remonter tous ces groupements et structures dans les différents pays que j'ai évoqués », a-t-il

relevé. « Je n'accuse personne, mais je veux une méthode professionnelle et simple. Faisons pays par pays des listes de structures que nous pensons liées au terrorisme, nous les partagerons avec nos partenaires », a poursuivi le président français.

Il sied de signaler que dans le passé, des pays comme le Qatar et l'Arabie saoudite ont été accusés de laxisme par rapport au financement de groupes islamistes radicaux. Et dans un entretien à l'hebdomadaire *Le Point*, le 31 août dernier, le président Macron avait personnellement accusé ces deux pays d'avoir financé des groupements qui ont « contribué au terrorisme ».

La visite d'Emmanuel Macron, pour une journée à Doha, a permis aux deux parties de signer des contrats et lettres d'intention, pour l'achat de douze avions de combat Rafale et de cinquante Airbus A321, pour un total d'environ douze milliards d'euros.

Le Qatar était la dernière étape d'une tournée qui, en un mois, a conduit le président français aux Emirats arabes unis, en Arabie Saoudite, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Ghana, puis en Algérie, le 6 décembre. Au cours de ce périple, il a demandé à tous ses partenaires de lutter contre le financement du terrorisme, sujet sur lequel il organisera, en avril 2018, une conférence internationale à Paris.

**Nestor N'Gampoula**

**BUROTOP IRIS**

**ACHETER UN TELEVISEUR SMART N'EST PLUS UN LUXE**

**VESTEL**



**32" HD : 119 000 FCFA HT**  
**43" FULL HD : 219 000 FCFA HT**  
**50" FULL HD SMART : 369 000 FCFA HT**  
**55" FULL HD SMART : 419 000 FCFA HT**  
**65" ULTRA HD SMART : 999 000 FCFA HT**

**4 Avenue FOCH - Centre Ville - Brazzaville Tél.: 055 777 888 - 066 69 60 60**

**Avenue Moe Katt Matou - après le Rond Point Kassaï - Pointe-Noire Tél.: 044 53 53 53 - 056 056 056**

## DÉCISION DE DONALD TRUMP SUR JÉRUSALEM

## Un cocktail potentiellement explosif

**La décision de déplacer l'ambassade des Etats-Unis en Israël de Tel-Aviv vers la Ville sainte suscite de vives inquiétudes dans le monde à la veille d'une réunion en urgence du Conseil de sécurité de l'ONU, mais aussi de la grande prière musulmane du vendredi sur l'ultra-sensible esplanade des Mosquées, à Jérusalem-Est.**

En reconnaissant, mercredi, officiellement Jérusalem comme capitale d'Israël, le président américain a marqué une rupture avec des décennies de diplomatie américaine et internationale. «Il est temps d'officiallement reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël», a martelé Donald Trump, justifiant cette décision par le fait qu'après plus de deux décennies de dérogations à une loi américaine de 1995 imposant le déplacement de l'ambassade, «nous ne sommes pas plus près d'un accord de paix entre Israël et les Palestiniens».

«J'ai l'intention de faire tout ce qui est en mon pouvoir pour aider à sceller un tel accord», a assuré le président américain, en ajoutant que les Etats-Unis restent déterminés à aider à faciliter un accord de paix acceptable pour les deux parties. Mais conscient de la vague d'indignations internationales suscitée par l'annonce de sa décision qui pourrait déstabiliser une région déjà fragile, Donald Trump a, dans le même temps, appelé «au calme, à la modération, et à ce que les voix de la tolérance l'emportent sur les pourvoyeurs de haine».

#### Au Congrès américain, de nombreux élus soutiennent Trump

Aux Etats-Unis, les républicains et une partie des démocrates ont salué la décision du président américain. «Ce jour était attendu depuis longtemps», a déclaré Paul Ryan, le président républicain de la Chambre des représentants, qui est allé plus loin que le dirigeant américain



Des manifestants anti Donald Trump

en qualifiant Jérusalem de capitale «indivisible» de l'Etat d'Israël. C'est «un fait historique, non sujet au débat».

C'est une loi du Congrès, en 1995, qui avait déclaré officiellement Jérusalem comme la capitale «indivisible» d'Israël, et appelé au déménagement de l'ambassade américaine avant mai 1999. Chaque président avait jusqu'à présent demandé une exemption

tous les six mois. A l'époque, la loi avait été adoptée à une écrasante majorité par les élus américains. Mais ces dernières heures, de nombreux démocrates ont dénoncé «une décision prématurée» de Donald Trump, craignant un regain de violences, notamment contre les intérêts et les personnels américains dans la région. En l'absence d'un règlement négocié entre Israël et les Palestiniens,

déplacer l'ambassade américaine à Jérusalem risque d'alimenter les tensions, et de rendre la paix plus difficile à obtenir.

Imperturbable, le département d'Etat américain va lancer «immédiatement» les préparatifs pour déménager l'ambassade des Etats-Unis de Tel-Aviv à Jérusalem, tout en renforçant la sécurité pour protéger les Américains au Proche-Orient. Cela devrait toutefois prendre plusieurs années, puisqu'il faut trouver un emplacement et construire le bâtiment, avec les implications sécuritaires que cela suppose.

Dans le fond, la décision du président américain Donald Trump de reconnaître Jérusalem comme la capitale d'Israël ne devrait pas changer grand-chose de concret à court terme sur le terrain diplomatique, estiment certains observateurs, mais elle réunit les ingrédients d'un nouvel accès de violence dont les conséquences pourraient être dramatiques.

**Bénédicte de Capèle avec AFP**

## Critiques dans le monde entier

**La décision, le 6 décembre, du président américain de reconnaître «officiellement Jérusalem comme capitale d'Israël» a suscité une vague de protestations et condamnations au sein de la communauté internationale, à l'exception d'Israël. Voici les principales réactions :**

#### -Turquie condamne la décision de Trump

Le chef de l'Etat turc a fait part de son indignation dans une lettre adressée à l'opinion publique mondiale. «La décision des Etats-Unis de reconnaître Jérusalem comme la capitale d'Israël n'est pas seulement contraire aux résolutions de l'ONU, mais aussi au caractère intemporel de Jérusalem qui a résisté à l'épreuve des siècles. Par conséquent, ce pas signifie ignorer les faits historiques et sociaux ainsi que le droit international», a écrit Recep Tayyip Erdogan.

#### - Mahmoud Abbas: les Etats-Unis «sapent délibérément tous les efforts de paix»

«Par ces décisions déplorables, les Etats-Unis sapent délibérément tous les efforts de paix et proclament qu'ils abandonnent le rôle de sponsor du processus de paix qu'ils ont joué au cours des dernières décennies», a affirmé le président palestinien, Mahmoud Abbas, sur la télévision palestinienne.

#### - OLP : Washington «disqualifié»

Le secrétaire général de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), Saëb Erakat, a estimé que Donald Trump avait «détruit» la solution dite à deux Etats. M. Trump a aussi «disqualifié les Etats-

Unis de tout rôle dans un quelconque processus de paix», a-t-il ajouté.

#### - Hamas: Trump ouvre «les portes de l'enfer»

Pour le mouvement islamiste palestinien Hamas, la décision du président américain ouvre «les portes de l'enfer pour les intérêts américains dans la région». Ismaïl Radouane, un haut responsable du Hamas s'exprimant devant des journalistes dans la bande de Gaza, a appelé les pays arabes et musulmans à «couper les liens économiques et politiques» avec les ambassades américaines, et à expulser les ambassadeurs américains.

#### - Arabie Saoudite: une décision «injustifiée et irresponsable»

L'Arabie saoudite a exprimé «de profonds regrets», rappelant qu'il «a déjà mis en garde contre les graves conséquences que peut avoir cette décision injustifiée et irresponsable», a souligné un communiqué du Palais royal cité par les médias d'Etat. Le communiqué saoudien dit espérer «voir l'administration américaine revenir sur cette décision» qui «va à l'encontre des droits historiques des Palestiniens à Jérusalem (...) et va compliquer le conflit entre Israël et les Palestiniens».

Pour Ryad il s'agit «d'un recul dans les efforts en faveur du processus de paix et d'une violation de la position américaine historiquement neutre sur Jérusalem».

#### - L'Iran prédit une «nouvelle Intifada»

Le ministère iranien des Affaires étrangères a dénoncé, dans un communiqué, une «provocation et une décision insensée de la part des Etats-Unis (...) qui

va provoquer une nouvelle Intifada et pousser à des comportements plus radicaux et à davantage de colère et de violence». La décision de M. Trump est une «violation claire des résolutions internationales», a-t-il ajouté, en estimant que Jérusalem était «une partie intégrante de la Palestine».

#### - Jordanie: «une violation du droit international»

«La décision du président américain de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël, et le transfert de l'ambassade des Etats-Unis vers cette ville, constitue une violation des décisions du droit international et de la charte des Nations unies», a estimé le porte-parole du gouvernement jordanien, Mohammed Moumenié.

#### - La Tunisie

##### «profondément préoccupée»

Dans un communiqué, le ministère des Affaires étrangères affirme que la Tunisie est «profondément préoccupée» et dénonce «une atteinte primordiale au statut juridique et historique de la ville et une violation des décisions de l'ONU». «Cette décision pousse à plus de tensions et représente une provocation pour les sentiments des arabes et des musulmans», poursuit le communiqué.

#### - La Syrie soutient «ceux qui sont loyaux à la cause palestinienne»

La présidence syrienne, sur page officielle Facebook, estime que «l'avenir de Jérusalem n'est pas déterminé par un Etat ou un président mais par son histoire, sa volonté et la détermination de ceux qui sont loyaux à la cause palestinienne».

#### - Le Liban «rejette et dénonce

#### cette décision»

Le Premier ministre libanais Saad Hariri «rejette et dénonce cette décision et annonce aujourd'hui sa plus totale solidarité avec le peuple palestinien».

#### - L'ONU «contre toute mesure unilatérale»

Le statut de Jérusalem ne peut être résolu que par une «négociation directe» entre Israéliens et Palestiniens, a déclaré le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, en rappelant avoir toujours été «contre toute mesure unilatérale». «Il n'y a pas d'alternative à la solution de deux Etats» avec «Jérusalem comme capitale d'Israël et de la Palestine».

#### - L'UE «exprime sa sérieuse préoccupation»

«L'Union européenne (UE) exprime sa sérieuse préoccupation à propos de l'annonce aujourd'hui du président des Etats-Unis, Trump, sur Jérusalem et les répercussions que cela peut avoir sur la perspective de paix», a affirmé la cheffe de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, dans un communiqué.

#### - France: «regrettable»

Le président français, Emmanuel Macron, a jugé «regrettable» la décision de Donald Trump de reconnaître Jérusalem capitale de l'Etat d'Israël et appelé à «éviter à tout prix les violences». Lors d'une conférence de presse à Alger, il a rappelé «l'attachement de la France et de l'Europe à la solution de deux Etats, Israël et la Palestine vivant côte à côte en paix et en sécurité dans des frontières internationalement reconnues avec Jérusalem comme capitale des deux

Etats».

#### - L'Allemagne «ne soutient pas cette position»

Le gouvernement allemand «ne soutient pas cette position car le statut de Jérusalem ne peut être négocié que dans le cadre d'une solution de deux Etats», a déclaré la chancelière Angela Merkel, citée dans un tweet de son porte-parole, Steffen Seibert.

#### - Le Royaume-Uni «pas d'accord»

«Nous ne sommes pas d'accord avec la décision américaine de transférer son ambassade à Jérusalem et de reconnaître Jérusalem comme la capitale israélienne avant un accord final sur son statut», a déclaré la Première ministre britannique, Theresa May, dans un communiqué, estimant que cette décision n'était «d'aucune aide» pour les perspectives de paix dans la région.

#### - Italie: le statut de Jérusalem doit être «défini dans le cadre d'un processus de paix»

«Jérusalem ville sainte, unique au monde. Son futur doit être défini dans le cadre d'un processus de paix basé sur les deux Etats, Israël et Palestine», a réagi sur Twitter du chef du gouvernement italien Paolo Gentiloni.

#### - Le Canada appelle «au calme»

«La question du statut de Jérusalem ne peut être résolue que dans le cadre d'un règlement général du conflit israélo-palestinien», a affirmé Chrystia Freeland, ministre des Affaires étrangères. Le gouvernement canadien, «allié indéfectible de l'Etat d'Israël», appelle l'ensemble des protagonistes au «calme».

**AFP**

## CHANGEMENT CLIMATIQUE

# Les économistes appellent à ne plus investir dans les énergies fossiles

À quelques jours du sommet de Paris consacré au financement des politiques climatiques, auquel participeront dirigeants politiques et d'institutions financières, qui aura lieu le 12 décembre, près de quatre-vingts économistes ont plaidé, dans une déclaration lancée par l'ONG 350.org., pour la « fin des investissements dans les énergies fossiles ».

Les économistes ont écrit: « Nous appelons à la fin immédiate de tout investissement dans de nouveaux projets de production et d'infrastructure de combustibles fossiles, et encourageons une hausse significative du financement des énergies renouvelables ». La déclaration poursuit: « Le président français et d'autres dirigeants se sont déjà exprimés sur la nécessité d'un soutien financier accru aux solutions climatiques, mais ils n'ont rien dit sur l'autre partie de l'équation : les financements qui continuent à être accordés à de nouveaux projets de production et d'infrastructures charbonnières, gazières et pétrolières ».

Le texte souligne qu'« il est temps que l'ensemble des acteurs économiques mondiaux se tournent pleinement vers des énergies renouvelables sûres ». « Les institutions de développement comme les investisseurs publics et privés ont la responsabilité urgente et

l'obligation morale de montrer la voie », renchérit encore l'appel, évoquant une « transition inévitable » et les opportunités qui y sont liées.

Rappelant que « la communauté des investisseurs a le pouvoir de créer les conditions pour rendre ce changement possible », les signataires ont appelé à « construire une économie saine tout en protégeant les salariés du secteur de l'énergie, les communautés et en tenant compte des limites écologiques d'une planète finie ».

La déclaration des économistes est signée, entre autres, par le Français Patrick Criqui, Tim Jackson (université du Surrey), Charles Palmer (London School of Economics), le Suédois Thomas Sterner, les Japonais Takeshi Mizuguchi et Shuzo Nishioka ou encore l'ex-ministre et économiste grec Yanis Varoufakis. Afin de veiller à l'application de leur appel, les ONG environnementales, dont 350.org, France nature environnement, Greenpeace France, Réseau action climat, Fondation pour la nature et l'homme, appellent à un rassemblement à Paris, peu avant l'ouverture du sommet, sur le thème « Pas un euro de plus pour les énergies du passé ».

Baptisée One Planet Summit, la rencontre de Paris sera l'occasion de remobiliser sur ce dossier après la décision, en juin,

des États-Unis de se retirer de l'accord de Paris. Quelque deux mille participants issus d'une centaine de pays sont invités ainsi que de huit cents organisations et acteurs publics et privés, parmi lesquels figurent Theresa May et Mariano Rajoy, ainsi que des personnalités comme Leonardo DiCaprio. Les États-Unis seront représentés par le chargé d'affaires de l'ambassade à Paris, sur décision de la Maison-Blanche, a indiqué la présidence française.

Les émissions de gaz à effet de serre, à l'origine d'un dérèglement du climat sans précédent, sont liées pour les trois quarts à la combustion des énergies fossiles. Et selon les études scientifiques, il faudra écourter l'exploitation des réserves en cours si le monde veut rester sous le seuil critique de 2°C de réchauffement. L'accord de Paris, adopté fin 2015, et ratifié à ce jour par cent soixante-neuf pays, vise à limiter le réchauffement par rapport au niveau d'avant la Révolution industrielle. Mais l'annonce du retrait américain a porté un coup à un processus complexe, qui demande de se détourner des énergies fossiles (charbon, pétrole, gaz) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Nestor N'Gampoula

# Paris accueille un sommet international

Deux ans exactement après la signature de l'Accord de Paris, la France va abriter à nouveau une rencontre mondiale sur le climat, le 12 décembre. Une cinquantaine de chefs d'État et de gouvernement est annoncée par l'Élysée, dont une dizaine de chefs d'État africains. Le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, et le patron de la Banque mondiale, Jim Yong Kim y prendront également part.

Le nouveau sommet, baptisé One Planet Summit, vise à « faire un point d'étape sur son avancée et mobiliser les financements indispensables » à sa réalisation, après la signature de l'Accord de Paris en décembre 2015, a annoncé le président français, Emmanuel Macron. Il a précisé que ce sommet se tiendra avec la Banque mondiale et les partenaires qui le souhaitent. À New York, le président français a plaidé pour l'adoption d'un pacte mondial sur l'environnement. Conclu lors de la COP21, en décembre 2015 à Paris, et qualifié de « jour historique pour la planète » par la France, l'accord de Paris sur le climat a deux ans.

« Dans un court laps de temps, et certainement dans les quinze prochaines années, il va nous falloir assister à des réductions sans précédent des émissions de gaz à effet de serre et à des efforts jamais vus pour construire des sociétés qui puissent résister aux impacts du réchauffement », avait sou-

ligné la secrétaire exécutive de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, Patricia Espinosa. À Marrakech, au Maroc, l'objectif a été de définir les moyens d'application de l'accord de Paris, en fixant des règles à un traité resté souvent vague.

L'accord de Paris vise à contenir « bien en dessous » de deux degrés Celsius la hausse des températures moyennes mondiales par rapport à la moyenne de l'ère pré-industrielle. Le États ont convenu, en outre, de « poursuivre les efforts » pour contenir la hausse à 1,5°. Pour autant, les émissions de gaz à effet de serre en 2030 devraient dépasser de douze à quatorze milliards de tonnes.

Arrivé au pouvoir, le nouveau président américain, Donald Trump, qui a dit douter que l'activité humaine soit à l'origine des changements climatiques, a désengagé son pays de l'accord. Des personnalités américaines de renommée internationale, telles que Bill Gates, l'acteur Leonardo Di Caprio, l'ancien gouverneur de la Californie Arnold Schwarzenegger, l'ancien maire de New York Michael Bloomberg sont attendues au sommet Climat de Paris. Au total, quelque deux mille acteurs-clés seront rassemblés. De grandes annonces sont attendues à l'issue de ce sommet qui « s'insère dans l'agenda international sur le climat ». D'autres événements sont prévus dès le 10 décembre.

Noël Ndong

## Réaménagement agence "PROXIMA"

Chers clients, nous transformons votre agence pour mieux vous servir.

Durant les travaux retrouvez-nous :

- \* Agence Siège, sis Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, à proximité du Rond point la Coupole
- \* Agence Ancien Siège, Angle Rue de Reims, Face ex paierie de France
- \* Agence Monzoto, Av. William GUYNET, Immeuble Perris et frères, Centre-Ville (entre le Rond Point de la Gare et la Tour Nabemba), Quartier la Plaine.



Suivez-nous sur :



Ecoute - Qualité - Client

Tél.: 81 88

Email : eqqcongo@bgfi.com

www.groupebgfibank.com

  
**BGFI Bank**  
 Votre partenaire pour l'avenir

## TROPHÉE TOP MODEL CHALLENGE

## Brazzaville abrite la première édition

Initialement prévu du 1<sup>er</sup> au 3 décembre, le concours réunira des candidates des deux rives en vue de ressortir les icônes de la mode des deux Congo, du 8 au 10 décembre, à la Galerie Les Dépêches de Brazzaville.

La présidente du comité d'organisation, Claire Batakalia Diyoyo, accompagnée de Nancia Matane Mosombo et les mannequins de Kinshasa, ainsi que ceux de Brazzaville, ont visité les lieux du concours en début d'après-midi du 6 décembre. Une descente qui avait pour objectif de confirmer la tenue de l'événement ce week-end.

« Nous étions quasiment prêts pour la tenue de ce concours du 1<sup>er</sup> au 3 décembre, n'eut été le retard au niveau des documents administratifs. Mais je confirme, à cet instant, que l'événement aura bel et bien lieu du 8 au 10 décembre à la Galerie des Dépêches de Brazzaville. Nous avions promis d'organiser cet événement et nous allons l'organiser. Toutes les filles sont sur place et prêtes pour nous présenter les fruits des trois mois de leur travail », a déclaré la présidente du comité d'organisation, Claire Batakalia Diyoyo.

## Ateliers de formation, expositions et défilé de mode au menu de challenge

Les activités auront lieu de 14h à 20h au plus tard. Elles débuteront par des ateliers et expositions. Les ateliers porteront sur de petites formations en photographie, peinture, réalisation, Make up et coiffure, etc., pour celles ou ceux qui voudront bien apprendre un métier. « Ce sera comme un avant-goût à la formation qui interviendra après les fêtes de Nouvel an », a précisé la présidente du comité d'organisation. A partir de 17h, les ateliers et expositions cèderont la place au défilé de mode.

Claire Batakalia Diyoyo a expliqué pourquoi ce challenge se tiendra pendant trois jours. « Nous organisons cette activité pendant trois jours, parce que le vendredi, il y a des gens qui travaillent jusqu'au soir, le samedi également, alors que le dimanche tout le monde est à la maison et peut venir suivre la finale mettant aux prises les mannequins de Brazzaville à ceux de Kinshasa », a-t-elle indiqué. Le public brazzavillois est invité à venir massivement à la Galerie Les Dépêches de Brazzaville où le billet est à 4 000 FCFA et 5 000 FCFA pour les VIP avec consommation pour tous



Un échantillon des mannequins posant à la Galerie Les Dépêches de Brazzaville

ceux qui seront là. L'événement prendra fin à 18h 00 mais la soirée continuera dans un hôtel de la place.

Après ce challenge, Claire Batakalia Diyoyo et son équipe mettront à profit des projets envisagés depuis, à savoir former de jeunes filles et garçons de Brazzaville et Kinshasa qui n'ont pas de petits métiers mais qui ont bien la volonté de faire quelque

chose. « Nous voulons donner des formations à moindre coût à tous ces jeunes. Certes la formation coûte cher, mais nous allons la donner à moindre coût. Parce que nous avons remarqué que les filles et garçons qui font le mannequinat ont des métiers qu'ils adorent faire, mais ils n'ont pas de gens qui peuvent les accompagner. C'est pourquoi, nous profitons de cet événement pour les ac-

compagner à la formation », a-t-elle renchéri.

Avant de quitter les lieux, Claire Batakalia Diyoyo et son équipe ont remercié Les Dépêches de Brazzaville qui ont été les premières à croire en eux, ainsi que la Drtv et la Bralico ... Notons que ce concours sera placé sur le thème « Les mannequins face à la société ».

Bruno Okokana



PROJET EAU ELECTRICITE ET DEVELOPPEMENT  
URBAIN  
(PEEDU)

Cofinancement Congo/Banque Mondiale  
BP 2099 - Brazzaville

Tél: [00 242] 05 556 87 87 - Email: pedu\_congo@yahoo.fr

PUBLICATION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

En application de la clause 7 (publication des attributions de contrat) de l'annexe 1 des directives de la Banque mondiale, la présente publication est relative aux fournitures et travaux de réhabilitation de 25 postes de transformation MT/BT à Brazzaville (Lot 1).

Nom du marché: Fournitures et travaux de réhabilitation de 25 postes de transformation MT/BT à Brazzaville (Lot 1)

Numéro d'identification: AOIT-002/PEEDU/2017

Informations sur chaque soumissionnaire ayant participé à l'appel d'offres:

Entreprises	Monnaie	Montants lus à l'ouverture	Observations
SOGECO	Francs CFA	3 440 021 516	Retenu pour examen détaillé
EMISSAN	Francs CFA	4 235 570 140	Retenu pour examen détaillé
STEG Int. Services	Francs CFA	7 366 987 032,58	Retenu pour examen détaillé
AEE POWER	USD	8 213 492,50	Retenu pour examen détaillé
BITAR	Francs CFA	1 675 000 000	Non conforme
EGCM Labo	Francs CFA	2 970 786 200	Non conforme
Groupement			
Eridan/Actom	Francs CFA	4 085 070 441	Non conforme
BACODIM	Francs CFA	4 310 257 023	Non conforme
SCEEC	Francs CFA	5 313 623 976	Non conforme
RMT	Francs CFA	5 454 257 078	Non conforme
Grpt MBTP/CELEC	Francs CFA	5 730 196 511	Non conforme
Société METATOUT	Francs CFA	5 765 834 395	Non conforme
SERVIPR O	Francs CFA	6 093 784 388	Non conforme
EM Energie	Euros	6 878 479,91	Non conforme
TERRASCOM	Francs CFA	6 886 740 882	Non conforme
SERRUTOP	Francs CFA	9 013 559 096	Non conforme
SINO Hydro	Francs CFA	9 358 317 033	Non conforme
RAY Group	Euros	9 408 933,74	Non conforme
ABC Contracting	Euros	9 412 165,65	Non conforme
CMEEC	USD	17 425 230,53	Non conforme
CGC International	Francs CFA	5 535 916 573,65	Non conforme

• Offres Evaluées

Entreprises	Prix évalués en FCFA
SOGECO	3 440 015 516
AEE Power	4 106 743 677
EMISSAN	4 191 272 308
STEG International Services	7 361 502 252

Soumissionnaire retenu pour attribution: SOGECO pour un montant de 3 323 319 870 FCFA HT après un rabais de 3,3923%.

Durée des travaux: Onze (11) mois.

Fait à Brazzaville, le 30 novembre 2017  
Le Coordonnateur du PEEDU,  
Maurice BOUESSO



PROJET EAU ELECTRICITE ET DEVELOPPEMENT  
URBAIN  
(PEEDU)

Cofinancement Congo/Banque Mondiale  
BP 2099 - Brazzaville

Tél: [00 242] 05 556 87 87 - Email: pedu\_congo@yahoo.fr

PUBLICATION D'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

En application de la clause 7 (publication des attributions de contrat) de l'annexe 1 des directives de la Banque mondiale, la présente publication est relative aux fournitures et travaux de réhabilitation de 15 postes de transformation MT/BT à Pointe-Noire (Lot 2).

Nom du marché: Fournitures et travaux de réhabilitation de 15 postes de transformation MT/BT à Pointe-Noire (Lot 2)

Numéro d'identification: AOIT-002/PEEDU/2017

Informations sur chaque soumissionnaire ayant participé à l'appel d'offres:

Entreprises	Monnaie	Montants lus à l'ouverture	Observations
SOGECO	Francs CFA	2 460 118 202	Retenu pour examen détaillé
EMISSAN	Francs CFA	3 381 079 807	Retenu pour examen détaillé
RMT	Francs CFA	4 028 474 134	Retenu pour examen détaillé
STEG International	Francs CFA	4 630 750 862,56	Retenu pour examen détaillé
CMEEC	USD	13 588 008,80	Non conforme
CTA	FCFA	2 293 576 650	Non conforme
BACODIM	Francs CFA	3 070 053 557	Non conforme
Société METATOUT	Francs CFA	3 624 859 475	Non conforme
Groupement			
MBTP/CELEC	Francs CFA	3 724 941 137	Non conforme
SCEEC	Francs CFA	3 798 976 030	Non conforme
CGC International	Francs CFA	4 087 291 490	Non conforme
SERVIPRO	Francs CFA	4 189 387 163	Non conforme
EM Energie	Euros	4 604 121,95	Non conforme
TERRASCOM	Francs CFA	4 661 093 813	Non conforme
ABC Contracting	Euros	5 945 840,09	Non conforme
SINO Hydro	Francs CFA	6 111 245 636	Non conforme
AEE POWER	USD	6 240 785,75	Non conforme
SERRUTOP	Francs CFA	6 249 443 690	Non conforme
RAY Group Euros	6 616 833,36		Non conforme

• Offres Evaluées

Entreprises	Prix évalués en FCFA
SOGECO	2 460 042 252
EMISSAN	3 368 989 708
RMT	4 026 193 604
STEG International	4 630 786 026

Soumissionnaire retenu pour attribution: SOGECO pour un montant de 2 376 590 249 FCFA HT après un rabais de 3,3923%.

Durée des travaux: Onze (11) mois.

Fait à Brazzaville, le 30 novembre 2017

Le Coordonnateur du PEEDU,

Maurice BOUESSO

**TOUTES LES CHAINES  
OFFERTES PENDANT  
14 JOURS\*  
POUR TOUT REABONNEMENT**

CANAL+ INTERNATIONAL S.A.S. AU CAPITAL DE 3 912 064 € - 592.033.401 RCS NANTERRE



**REABONNEZ-VOUS VITE**

**CANALPLUS-AFRIQUE.COM**

 **06 877 92 92**  
(COUT D'UNE COMMUNICATION LOCALE  
SELON VOTRE OPERATEUR FIXE OU MOBILE)

\*Tarif TTC en vigueur du 29/11/2017 au 24/12/2017 pour tout nouvel abonnement à l'une des formules suivantes : EVASION, EVASION+ ou TOUT CANAL+, lié à l'achat d'un décodeur numérique CANAL+. Décodeur à 25 000 FCFA pour les autres formules. La parabole est offerte. Hors frais d'installation et accessoires. Prix maximum conseillé. Voir tarifs et conditions de l'offre auprès de votre Distributeur Agréé.  
\*\*Offre valable du 29/11/2017 au 31/12/2017 pour tout abonnement à l'une des formules suivantes : ACCESS, ACCESS+, LES CHAINES CANAL+, EVASION, EVASION+. Bénéficiez pendant deux semaines de la formule TOUT CANAL+. Voir tarifs et conditions de l'offre chez votre Distributeur Agréé.

LES BOUQUETS  
**CANAL+**

**AVIS DE VENTE**

Parcelle de terrain à vendre, d'une superficie de 1243,32 m<sup>2</sup>, située au centre ville, sur la rue Gouverneur général Bayardelle, à coté de l'ambassade d'Égypte.

Pour tout renseignement, s'adresser au cabinet Esseau.

Tél : 06 850 09 66 / 05 558 58 86

**NÉCROLOGIE**

Les familles Bokatola Liboula Bondzi et Boyengué (district de Mossaka) ont la douleur et la tristesse d'annoncer le décès de Mme Bokatola Jacqueline, survenu le 29 novembre 2017 à Brazzaville, fille de feu Bokatola Étienne et de Kosso Agathe. La veillée funèbre se tient au domicile de l'illustre disparue, à Massengo sur l'avenue de la station terrienne, en face de l'église Saint-Grégoire arrêt.

Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.

La famille Amboulou et les ressortissants de Passa à Brazzaville ont la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur fils Emmanuel Decker Amboulou, secrétaire général de la Mairie de Pokola (Sangha), survenu le 4 décembre 2017 à Brazzaville. Le deuil se tient au 36 de l'avenue de la Révolution. Répere : arrêt de bus Lycée Thomas Sankara à Bikaroua

«À Dieu nous sommes à Lui nous retournons. Puisse le Tout Puissant recevoir en Sa Sainte Miséricorde l'âme du défunt».


**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
EN VUE DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT  
INTERNATIONAL POUR L'ÉTUDE SUR L'OFFRE DE FORMATION**

Référence de l'accord de financement / Numéro du crédit : 5302 - CG  
N° d'identification du Projet : P 128628  
N° Avis : AMI N° CG-PDCE-026 - SC-CI-17  
Date de publication : 12 décembre 2017  
Date de clôture : 26 décembre 2017.

**I - Contexte :**

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) afin de couvrir le coût du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat d'un consultant international pour l'étude sur l'offre de formation.

**II - Objectif de l'étude :**

L'objectif principal de l'étude est d'établir et maîtriser la cartographie exhaustive des différents prestataires de formation tant publics que privés ainsi que les contenus des formations dispensées en République du Congo. Dans l'atteinte de l'objectif général ainsi défini, l'étude doit permettre au ministère et au PDCE de :

- Déterminer le nombre de prestataires de formations tant publics que privés exerçant au Congo et leur localisation géo spatiale ;
- Identifier les formations dispensées par ces prestataires et celles susceptibles d'intéresser le PDCE ;
- Identifier les formations dictées par l'économie et non dispensées ;
- Maîtriser l'évolution des effectifs des apprenants dans les établissements publics et privés sur les cinq dernières années selon le genre ;
- Déceler et Analyser les faiblesses de l'offre de formation au Congo ;
- L'étude permettra également de déterminer pour le secteur public :
  - Le taux de redoublement au cours des cinq dernières années ;
  - Les effectifs du personnel enseignant selon les spécialités et le genre et l'âge ;
  - Le nombre de personnel administratif selon le genre et l'âge ;
  - Le niveau du plateau technique ;
  - Le ratio enseignant /salle de classe ;
  - Le ratio apprenant /salle de classe ;
  - Le ratio apprenants /poste de travail.

Pour le secteur privé, l'étude permettra de :

- Déterminer les conditions d'accès ;

- Définir la durée de formation par filière ;
- Identifier les formations dispensées (filiales, spécialités) ;
- Connaître les diplômes et /ou certificats délivrés à la fin de la formation ;
- Déterminer le profil des formateurs selon les spécialités ;
- Constituer la base de données du ministère de l'enseignement technique et professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi en matière de formation

**III - PROFIL et QUALIFICATION DU CONSULTANT**

- Être titulaire d'un diplôme au moins égal au doctorat en sciences de l'éducation

- Avoir au moins cinq (5) ans d'expérience dans le domaine de la formation technique et professionnel, ou en suivi et évaluation des programmes de formation ETP en alternance dont trois au moins dans la conduite des projets relatifs à la formation qualifiante des jeunes et une année au moins d'expérience dans la mise en œuvre d'activités similaires dans d'autres pays de la sous-région.

**IV - Dossier de candidature :**

Les dossiers de candidature à soumettre pour le recrutement comprendront :

- Une lettre de motivation pour le poste ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Des copies de diplômes, certificats, attestations ou tout autre document justifiant la formation et l'expérience.

**V - Informations supplémentaires :**

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier électronique ou sous pli fermé, au plus tard le 26 décembre 2017 à 16 heures avec mention « Avis de recrutement d'un consultant international pour l'étude sur l'offre de formation ».

L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :  
Unité de Gestion du PDCE  
À l'attention de monsieur OKOMBI Auxence Léonard,  
Coordonnateur du PDCE  
Adresse : 177 rue Soweto - Quartier Ex télévision Baongo  
Email : congo.pdce@yahoo.fr

**Le Coordonnateur du PDCE  
OKOMBI Auxence Léonard**

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
EN VUE DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE SUIVI TECHNIQUE PÉDAGOGIQUE  
DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA SOUS COMPOSANTE 1.3 DU PDCE**

Référence de l'accord de financement / Numéro du crédit : 5302 - CG  
N° d'identification du Projet : P 128628  
N° Avis : AMI N° CG-PDCE-020 - SC-CI-17  
Date de publication : 12 décembre 2017  
Date de clôture : 26 décembre 2017.

**I - Contexte :**

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) afin de couvrir le coût du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat du personnel de suivi technico pédagogique dans la mise en œuvre de la sous composante 1.1 du PDCE.

**II - Les services prévus au titre de ce contrat :**

Le personnel de suivi technico pédagogique devra assurer l'encadrement pédagogique du maître artisan, le suivi de l'apprentissage et le contrôle. Il va administrer les compétences de vie courante aux apprentis n'allant pas dans les centres d'alphabetisation. Le consultant recruté sous les présents termes de références aura pour tâche d'apporter des conseils basés sur son expérience professionnelle.

Plus spécifiquement, le consultant aura pour mission de :

- Appuyer l'Unité de Gestion du PDCE dans la production des outils nécessaires au suivi technico pédagogique de l'apprentissage (fiche de suivi de l'apprenti ; rapport hebdomadaire de suivi technico pédagogique...);
- Informer les apprentis de tous les aspects liés à leur apprentissage (droits et devoirs, sécurité) et à la gestion des plaintes;
- Renseigner le responsable de la sous composante par un rapport circonstancié des cas et causes d'abandon des apprentis;
- Assurer l'encadrement pédagogique et technique des maîtres artisans lors des visites;
- Administrer les compétences de vie courante pendant 30 minutes aux apprentis lors des descentes de terrain;
- S'assurer de la bonne tenue des livrets d'apprentissage des apprentis;
- Informer les maîtres d'ouvrages délégués du déroulement de l'apprentissage et de proposer des remédiations en cas d'insuffisance;
- Participer aux réunions de supervision organisées par le PDCE avec les maîtres d'ouvrages délégués et

maîtres artisans ;

- Participer aux réunions organisées par les maîtres d'ouvrages délégués et les parents d'apprentis et rendre compte par un rapport au responsable de la sous composante ;
- Participer à l'évaluation des apprentis ;
- Proposer au PDCE un plan de renforcement de capacités des maîtres artisans ;
- Rendre compte au PDCE de toutes situations particulières et préoccupantes survenues lors des visites de terrain.

**III - PROFIL et QUALIFICATION DU CONSULTANT**

- Être titulaire d'un niveau d'études minimum de BAC+2 ;

- Avoir une expérience professionnelle comme inspecteur pédagogique chef des travaux, enseignant, professionnel chevronné dans les domaines des métiers de la couture, broderie, maçonnerie, plomberie, carrelage, menuiserie, staff, décoration, mécanique automobile, électricité automobile, tôlerie, peinture, vulcanisation, soudure, chaudronnerie, tuyauterie, élevage des porcs, pisciculture, arboriculture, transformation agroalimentaire, pâtisserie, boulangerie, sérigraphie, froid et climatisation, etc..
- Avoir la maîtrise de l'outil informatique.

**IV - Dossier de candidature :**

- Une lettre de motivation pour le poste ;

- Un curriculum vitae détaillé ;
- Des copies certifiées de diplômes, certificats, attestations ou tout autre document justifiant la formation et l'expérience.

**V - Informations supplémentaires :**

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier électronique ou sous pli fermé, au plus tard le 26 décembre 2017 à 16 heures avec mention « Avis de recrutement du personnel de suivi technico pédagogique dans la mise en œuvre de la sous composante 1.1 du PDCE ».

L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :  
Unité de Gestion du PDCE

À l'attention de monsieur OKOMBI Auxence Léonard,  
Coordonnateur du PDCE  
Adresse : 177 rue Soweto - Quartier Ex télévision Baongo  
Email : congo.pdce@yahoo.fr

**Le Coordonnateur du PDCE  
OKOMBI Auxence Léonard**

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
EN VUE DE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL  
POUR LA CONCEPTION DU SITE WEB DU PDCE**

Référence de l'accord de financement / Numéro du crédit : 5302 - CG  
N° d'identification du Projet : P 128628  
N° Avis : AMI N° CG-PDCE-019 - SC-CI-17  
Date de publication : 12 décembre 2017  
Date de clôture : 26 décembre 2017.

**I - Contexte :**

Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) afin de couvrir le coût du Projet de Développement des Compétences pour l'Employabilité (PDCE) et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat du consultant individuel pour la conception du site Web du PDCE.

**II - Les services prévus au titre de ce contrat :**

- 1) La réalisation et la conception de la Charte Graphique
  - Concevoir le logotype : ses couleurs (définies grâce au nuancier Pantone) ;
  - Définir les polices de caractères et leurs différentes fontes utilisées dans les documents afin de permettre de créer différents niveaux de textes et d'apporter un bon confort de lecture ;
  - Définir le mécanisme d'utilisation d'éléments graphiques tels que filigranes, détail du logo agrandi ; courbes, pictogrammes et traits spécifiques au projet ;
  - Définir les modèles de supports de Power Point pour les présentations des projets PDCE ;
  - Définir les modèles de supports administratifs des projets PDCE (carte de visite, entêtes & Badges) ;
  - Définir les principes du choix des images et des illustrations à inclure dans les présentations.
- 2) La réalisation et la conception du portail Web
  - Développer des pages web dynamiques et proposer une ergonomie jugée acceptable par l'unité de gestion du PDCE.
- 3) La conception des outils de communications
  - Définir une nomenclature des mails en pdce.cg des membres de l'unité de gestion ;
  - Fixer et configurer des mails professionnels (mail collectifs) pour les membres de l'unité de gestion, pour les bénéficiaires du projet ou pour toute personne à joindre pour l'intérêt du projet
  - Définir les outils de communications à travers les réseaux sociaux (facebook, twitter...)
  - Intégrer dans le portail web un module d'abonnement

au bulletin d'information (Newsletters) et au Forum d'échanges et de partages d'informations.

Le consultant devra faire une proposition pertinente pour l'hébergement du portail web pour une durée d'un (01) an avec le pack de services approprié accompagné d'un système de gestion et de publication des statistiques par semaine ou par mois.

**III - PROFIL et QUALIFICATION DU CONSULTANT**

**Profil :**

La présente mission s'adresse aux développeurs réunissant les qualifications requises.

Qualification du consultant

- Être titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur (BAC + 3) dans le domaine des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ou tout autre domaine lié aux TIC ;

- Avoir une expérience prouvée d'au moins cinq (5) ans dans le développement informatique ; et une expérience avérée dans l'infographie (minimum 4 projets de développement Web) sera un plus.

**IV - Dossier de candidature :**

Les dossiers de candidature à soumettre pour le recrutement comprendront :

- Une lettre de motivation pour le poste ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Des copies certifiées de diplômes, certificats, attestations ou tout autre document justifiant la formation et l'expérience.

**V - Informations supplémentaires :**

Les personnes intéressées peuvent obtenir des informations supplémentaires et les termes de référence complets, à l'adresse ci-dessous, les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés par courrier électronique ou sous pli fermé, au plus tard le 26 décembre 2017 à 16 heures avec mention « Avis de recrutement d'un consultant individuel pour la conception du site Web du PDCE ».

L'adresse à laquelle, il est fait référence ci-dessus est :

Unité de Gestion du PDCE  
À l'attention de monsieur OKOMBI Auxence Léonard,  
Coordonnateur du PDCE  
Adresse : 177 rue Soweto - Quartier Ex télévision Baongo  
Email : congo.pdce@yahoo.fr

**Le Coordonnateur du PDCE  
OKOMBI Auxence Léonard**

## SCIENCES ET TECHNOLOGIES

## Le Congo ambitionne de promouvoir la géomatique

**La ville de Brazzaville accueille, du 7 au 8 décembre, les premières journées nationales de la géomatique qui constituent un pas dans la promotion de cette discipline stratégique en matière de prise de décisions concourant au développement socio-économique.**

Le ministre de la Recherche scientifique et de l'innovation technologique, Martin Parfait Aimé Coussoud Mavoungou, qui a ouvert la rencontre, a précisé que « *se situant à l'interface entre la géographie et l'informatique, la géomatique n'est pas la solution mais contribue à trouver des solutions* ». Ces journées représentent également une étape dans le processus de modernisation du Centre de recherche géographique et

de production cartographique (CERGEC), appelé à se muter en institut géographique national du Congo.

Parmi les résultats attendus de ces assises figurent l'identification des freins à l'utilisation de la géomatique, l'initiative d'engager une réflexion sur les données géographiques publiques et les conditions de leur utilisation par divers acteurs de la société.

Les données géographiques

sont d'une grande utilité dans la délimitation des frontières terrestres et maritimes, ainsi que dans la réalisation des projets liés à l'agriculture, l'énergie, l'environnement, la pêche, l'aménagement du territoire, la gestion foncière, la culture, les télécommunications, la santé, les assurances. Pour le directeur du CERGEC Evariste Nombo, ces journées devraient permettre aux techniciens et utilisateurs des données géomatiques d'accroître leurs connaissances. « *La prise en compte des données géo spatiales dans l'extension des centres urbains est nécessaire pour éviter les situations de catastrophes*

*telles que les inondations, les érosions sous lesquelles ploient nombre de villes du Congo* », a-t-il dit.

Créé par la loi n°002/86 du 22 février 1986, le CERGEC a entre autres missions, d'effectuer des recherches liées à l'analyse de l'espace géographique national, à la cartographie générale et thématique. Il a aussi la charge d'assurer la coordination des travaux géodésiques, topographiques, photographiques et de nivellement ; de recevoir les copies des rapports, procès-verbaux, documents techniques, traités et conventions sur les frontières et les limites administratives. Cette première édition

des journées nationales de la géomatique est célébrée sur le thème « *La géo-information, outil de planification et de bonne gouvernance au service du développement* ». Elle est organisée avec l'appui des partenaires parmi lesquels l'institut géographique national de France dont la cheffe de projet, Camille Pinet, a effectué le déplacement de la capitale congolaise pour partager l'expérience de sa structure. Selon elle, l'information géographique est incontournable pour assurer une bonne cohérence entre les développements des différents secteurs.

**Christian Brice Elion**

## AUDIOVISUEL

## Le CSLC promet des amendes financières aux télédistributeurs

**Les entreprises de télédistribution installées en République du Congo sont menacées de payer des amendes au Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC) si, dans un délai de quinze jours, elles ne lui présentent pas les différents contrats signés avec les producteurs de programmes télévisuels.**

Le président du CSLC, Philippe Mvouo, a rappelé, le 7 décembre à Brazzaville, le cadre juridique sur la base duquel les entreprises de télédistribution utilisent les fréquences congolaises pour la diffusion des programmes télévisuels. Ce rappel est motivé, selon le président du CSLC, par des rivalités constatées dans le secteur, appelant à des solutions idoines et rapides afin d'éviter la concurrence déloyale ou la position dominante de certaines d'entre elles.

En effet, afin de permettre au CSLC de mieux contrôler ce secteur d'activités, son

président a demandé aux opérateurs de « *mettre à la disposition de l'organe de régulation, d'ici au 20 décembre, des contrats signés avec les producteurs de programmes télévisuels qu'ils diffusent. Les contrevenants à cette exigence seront passibles de sanctions financières* », a déclaré Philippe Mvouo.

Par ailleurs, le président du CSLC a mis à profit cette réunion pour rappeler aux opérateurs les missions dévolues à l'Etat et celles relevant de la compétence de l'organe de régulation dans la gestion des fréquences. « *La gestion du spectre et la planification des fréquences pour la radio et la télévision relèvent de la compétence du CSLC fixée par la loi ; de même que la délivrance et le retrait des autorisations d'exercer les métiers de l'information et de la communication, la signature des contrats avec les partenaires, assortie des*

*cahiers de charges* », a-t-il ajouté.

En outre, a-t-il renchéri, quant à la réglementation de l'audiovisuel, elle est du ressort exclusif de l'Etat et du CSLC. C'est donc, a-t-il poursuivi, un pouvoir partagé entre l'exécutif et les autres institutions constitutionnelles. « *Le ministère de la Communication est l'interface entre le conseil et le gouvernement. Il bénéficie du soutien juridique et technique du régulateur de la communication, notamment dans l'élaboration des textes réglementaires du secteur. Aucune confusion ne sera plus entretenue entre les missions de régulation dévolues au CSLC et celles de réglementation réservées au ministère de la Communication, prescrites par décret présidentiel* », a-t-il expliqué.

Ainsi, l'organe de régulation a décidé de procéder, sous huitaine, à la révision des conventions en cours de validité, en considération du nouveau paysage audiovisuel, des nouveaux métiers et acteurs en vue de leur prise d'effet courant premier trimestre 2018 et la révision des cahiers de charges afférents à chaque convention à réviser.

Notons que les sociétés de télédistribution suivantes étaient présentes à cette réunion : StarTimes Congo ; PSTV ; Canal + ; TNT Africa et EASY TV.

**Roger Ngombé**

## LOGEMENTS SOCIAUX

## De nouveaux bâtiments attendus à la cité du Clairon

**Le ministre de la Construction, de l'urbanisme et de l'habitat, Josué Rodrigue Nguonimba, a demandé, le 7 décembre, à la société chinoise Zenghei technique Congo (ZTC) en charge de la construction de la cité du Clairon, de relancer les travaux de quinze autres bâtiments.**



Vue des bâtiments déjà construits à la cité du Clairon

Les travaux de construction de la cité du Clairon, située dans l'arrondissement 3, Poto-Poto, avaient été lancés grâce à un marché signé entre l'Etat par le biais de la société de promotion immobilière et la société ZTC.

Mais le chantier avait été interrompu après la construction de quelque quinze bâtiments au lieu de trente comme initialement prévu. « *Dans le cadre de ce partenariat public-privé, nous venons de demander à nos partenaires un effort supplémentaire afin de relancer les travaux. Quitte à ce que le gouvernement trouve les mesures conservatoires* », a déclaré le ministre Josué Rodrigue Nguonimba.

L'Etat devrait trouver les

trois hectares de terrain et le financement pour permettre la construction desdits bâtiments. L'entreprise en charge du marché a, quant à elle, fourni les matériaux nécessaires. Cependant, au vu de la situation économique du pays, à en croire Josué Rodrigue Nguonimba, la société ZTC pourrait supporter la poursuite du chantier.

L'intérêt pour le gouvernement de continuer les travaux de construction de ces logements de type f4, a insisté la tutelle, est d'offrir aux Congolais un meilleur cadre de vie. « *Tout sera mis en œuvre pour régler le problème de copropriété* », a-t-il martelé.

**Fiacre Kombo**



Une vue des directeurs des entreprises de télédistribution

## COOPÉRATION

## Le Congo et la Pologne s'attellent à développer le secteur minier

**Le ministre des Mines et de la géologie, Pierre Oba, et l'ambassadeur de la République de Pologne, Piotra Mysliwc, ont signé, le 7 décembre à Brazzaville, un mémorandum d'entente qui met en place les bases d'une coopération entre les deux pays.**

L'accord conclu est l'aboutissement d'un travail qui a commencé depuis trois ans. Les deux parties se disent ravies de l'accomplissement des pourparlers. « *Ce mémorandum est la base de cette coopération. Il est une route sur laquelle les véhicules vont circuler. Nous avons cette base, c'est maintenant aux hommes d'affaires de construire dessus. Nous allons les aider, c'est à eux de faire le pas, la balle est dans leur*

*camp* », a signifié Piotra Mysliwc. Il a ajouté: « *Je suis persuadé que notre coopération va bien. Avec cet accord, nous donnons déjà une assurance aux hommes d'affaires, c'est une sorte de garantie pour les entreprises* ».

De son côté aussi, le ministre des Mines et de la géologie s'est dit fier de cette coopération. « *Nous sommes très heureux que ce travail qui a commencé, il y a environ trois ans, arrive à son aboutissement. Cet accord va ouvrir, comme l'a dit l'ambassadeur, le chemin. Il a annoncé l'arrivée dans quelques jours des entreprises polonaises qui viendront travailler avec nos experts, la Chambre de commerce, les différentes autres activités notamment dans les domaines du bois, du pétrole, de l'agriculture, des infrastructures, afin d'exécuter cet accord. Tout*



Les deux parties signant le mémorandum d'entente

*ceci engendre l'emploi, le développement des localités qui abritent le projet* »,

a estimé Pierre Oba. Les deux parties se sont engagées à développer et à densifier

leur coopération dans différents domaines.

**Rosalie Bindika**

## SECTEUR PRIVÉ

## Plus de onze mille très petites moyennes entreprises au Congo

**L'Institut national de la statistique (Ins) a dénombré, à l'issue du recensement des Très petites moyennes entreprises et artisans (TPMEA) sur l'ensemble du territoire, quelque onze mille cent cinq unités économiques, évoluant la plupart dans le secteur tertiaire.**



Au centre les ministres Yvonne Adélaïde Mougany des PME et Léon Juste Ibombo des Télécommunications

Le chef de projet du recensement, Aimé Ouadika, a présenté les résultats lors d'un atelier de validation du rapport de cette opération, en présence de la ministre des PME, Yvonne Adélaïde Mougany, le 7 décembre à Brazzaville.

Initiative du ministère des PME, ce recensement financé par la Banque africaine de développement a pour objectif de permettre au Congo de disposer des indicateurs économiques se rapportant à ce secteur afin de contribuer à l'amélioration de la connaissance sur les questions le concernant. Ces données aident également les décideurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques y afférentes.

D'après ce rapport, la répartition de ces unités montre leur forte concentration à Brazzaville et Pointe-Noire où l'on trouve 7162,

soit 64,5% des unités recensées dans tout le pays. Les autres départements pris isolément renferment moins de mille unités.

« *Nous disposons désormais d'un élément-clé dans la définition et l'exécution d'une démarche visant une meilleure efficacité de l'action d'appui et d'accompagnement des TPE/PME et des artisans* », a indiqué la ministre des PME, avant de solliciter l'appui des partenaires techniques et financiers, des chercheurs, des professionnels de la statistique.

Elle a également insisté sur la mobilisation des ressources et la facilitation de l'accès et l'exploitation de ces unités par le plus grand nombre possible. Signalons que ce recensement n'a pas pris en compte le secteur informel. À propos, la ministre a souligné que son département était à pied

d'œuvre pour migrer ce secteur vers le formel.

Intervenant à cette occasion, le coordonnateur du Projet d'appui à la diversification économique, Benoît Ngayou, a relevé que pour élaborer une stratégie nationale de développement économique, puis mesurer et évaluer les faits sociaux et économiques, il faut se fonder sur les statistiques. Créatrices d'emplois, les TPMEA sont confrontées aux problèmes d'accès aux crédits, à l'eau et l'électricité.

Le Congo s'est engagé à accroître la contribution du secteur privé dans l'économie, à travers la création des richesses et la diversification des ressources. La matérialisation de ces ambitions suppose, entre autres, la maîtrise des effectifs, d'où l'importance de ce recensement.

**Lopelle Mboussa Gassia**

## DISTINCTION

## Les cadres et agents du ministère de la Jeunesse élevés en dignité

**La ministre de tutelle, Destinée Hermella Doukaga, et les cadres et agents de son département ont reçu, le 7 décembre à Brazzaville, des décorations honorifiques des mains du grand chancelier des ordres nationaux, le colonel Norbert Okiokoutina**

La responsable du département, Destinée Hermella Doukaga, a été décorée à titre exceptionnel au grade d'officier dans l'ordre du mérite congolais. Son directeur de cabinet, Mathieu Mou-

coration, la ministre Destinée Hermella Doukaga a indiqué que cette distinction est une motivation favorable pour tout citoyen qui s'illustre parmi tant d'autres dans l'accomplissement de ses missions.

Selon elle, cette distinction est aussi un acte de récompense de l'effort fourni par les heureux récipiendaires, dans le cadre de leurs responsabilités. « *Les récipiendaires doivent briller dans le travail, rien que le travail. Car, cette distinction ho-*



Le grand chancelier décorant les récipiendaires/Adiac

lounge au grade de chevalier. D'autres heureux récipiendaires ont été honorés dans l'ordre du dévouement congolais au grade de chevalier. Il s'agit de Bertin Mbani ; Gilbert Romain Ayessa ; Serge Stéphane Moukassa ; Basile Adoua ; Jusvi Ngassaki Mabila ; Jean Claude Mouviyoi et Jean Pierre Mahinga.

Prenant la parole après sa dé-

claration, tout en gardant son caractère sélectif, devrait permettre à chaque fonctionnaire et agent de l'Etat d'être décoré au moins une fois au cours de sa carrière professionnelle », a-t-elle déclaré. Notons que la cérémonie a été marquée par la visite de trois tableaux relatant l'histoire du Congo de la période coloniale à nos jours.

**Lydie Gisèle Oko**



LE RESEAU DES **SMARTPHONES**

PROMOBONANA

**JUSQU'À 50%  
DE RÉDUCTION SUR  
TOUS LES ROUTEURS  
ET SMARTPHONES**

AG Partners



**6GB**  
inclus

ALCATEL  
onetouch

4G LTE  
Operator

## INSTITUT FRANÇAIS DU CONGO

# Les artistes ponténégrins honorent Nelson Mandela

Un hommage sera rendu à l'ancien président sud-africain, le 9 décembre à Pointe-Noire, à travers un spectacle dénommé « Viva Mandela ».

Le spectacle va raconter l'histoire d'un passé douloureux des peuples noirs dominés par le régime sud-africain de l'Apartheid, un mot qui signifie « séparation » en afrikaans, la langue des Afrikaners. En effet, « Viva Mandela » mêle à la fois des mots empruntés de tristesse, d'amertume et de douleur mais également de bonheur, d'amour et de réconciliation nationale. Dans cette création artistique, Nelson Mandela est plus qu'un homme, c'est un prophète et un libérateur.

Sous la houlette de Chériff Bakala, metteur en scène multicaltes, des comédiens, danseurs, musiciens et rappeurs évoqueront les combats et la vie de la figure politique la plus inspirante du XXe siècle que fut Nelson Mandela. Ces artistes vont présenter au public la carte postale de l'Afrique du Sud,

des années 1960 jusqu'aux années 1990. Avec ce « Viva Mandela », une fois encore, la réalité dépasse la fiction.

Né le 18 juillet 1918 à Mvazo, dans un petit village d'Afrique du Sud, Nelson Mandela fait des études de droit et s'engage très jeune dans la lutte contre l'Apartheid. Il est élevé dans la pensée bantoue « Ubuntu » qui veut dire « nous sommes les autres, les autres sont en moi ». En 1944, avec ses complices Walter Sisulu et Oliver Tambo, il crée la Ligue de la jeunesse du Congrès national africain, une organisation née en 1912 pour s'opposer à l'Apartheid. Il est emprisonné en 1963 en raison de son combat au sein de ce mouvement de lutte pour l'égalité interdit en 1960. Condamné à la prison et aux travaux forcés à perpétuité en 1963, Nelson Mandela n'est libéré qu'en 1990, alors que le monde entier dénonce avec véhémence le régime sud-africain de l'Apartheid. En 1993, trois ans après sa libération, il reçoit le prix Nobel de la paix. Un an plus tard,

les premières élections ont lieu et le portent à la présidence de son pays à l'âge de 76 ans. Il mène alors une politique de réconciliation nationale, inspirée par ses convictions et la pensée Ubuntu.

À travers un mélange des arts, c'est l'univers de cet homme intègre et à l'intelligence vive qui sera représenté le 9 décembre à l'Institut français du Congo par des artistes ponténégrins. De la campagne de sa jeunesse aux plus hautes fonctions qu'il occupa à la fin de sa vie, en passant par les vingt-sept années d'emprisonnement à cause de sa peau noire, « Viva Mandela » est un spectacle riche en émotion à ne pas rater.

Hugues Prosper Mabonzo



Nelson Mandela / crédit photo «DR»

## CÉLÉBRATION À L'ÉTERNEL

## La 4<sup>e</sup> édition aura lieu dimanche

Plus de soixante-dix chantres et musiciens de plus de dix églises de Pointe-Noire seront sur scène, le 10 décembre, au stade Kokolo-Kopa, dans l'arrondissement 2 Mvou-Mvou, pour le grand concert de chants sacrés offert gratuitement à la population chaque année.



Les chantres lors de l'édition précédente

Le thème choisi pour l'édition de cette année est : « Que chaque génération célèbre tes œuvres et publie tes hauts faits ». Un thème inspiré par la parole biblique dans Psaume 145, verset 4. L'initiative est du pasteur Aubin Ilmbi du centre chrétien Nazareth, où se sont déroulées les trois précédentes éditions. Cette célébration est organisée par le Rassemblement des rachetés, un mouvement de jeunes adorateurs. L'événement est un grand moment d'adoration et de louange à l'Éternel que les chantres et

musiciens offrent aux Ponténégrins, une occasion de rendre grâce à Dieu pour ses bienfaits en cette fin d'année.

Le public aura droit à un répertoire de chants combinant gospel et sons du pays servis avec tous les ingrédients nécessaires afin qu'ils parviennent à l'Éternel tel un parfum de bonne odeur. Le concert sera ponctué d'un moment de partage sur l'importance de l'adoration et de la louange à Dieu et d'un temps de prière pour les familles et le pays.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

## INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo  
un acteur économique majeur à vos côtés



\* CONNECTEZ-VOUS

[www.lesdepechesdebrazzaville.fr](http://www.lesdepechesdebrazzaville.fr)  
[www.adiac-congo.com](http://www.adiac-congo.com)

LES DÉPÊCHES  
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ  
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso  
Brazzaville - République du Congo  
[regie@lesdepechesdebrazzaville.fr](mailto:regie@lesdepechesdebrazzaville.fr)



MOTS FLÉCHÉS N°156

JEUX PROPOSÉS PAR rci-jeux.com

MÉMO-RISÉES		ADJECTIF INTER-ROGATIF		EMPE-REURS		PETIT MURET		APPUJE SUR		MÂLE		THÉ À LA BER-GAMOTE
DÉSAP-POINTÉES		CRÉPI BLANC		ENTRE L'EST ET LE SUD				ARASER		ABJURÉS		
						GROSSE BÉTISE						
METTRA DE CÔTÉ												
REVEN-DEUR DES RUES												
						FUTUR						
						CARACTÈRE AIGU						
MINABLE				USE À LA BASE								
VICTIME D'UN DÉ-BOÎTEMENT				DONNE LE JOUR					IL PASSE À STRAS-BOURG			
						BIEN CACHÉE						AGENT DE RENSEI-GNEMENTS
						CERVIDÉ						
PRIT DES RISQUES AVEC AS-SURANCE		EXAMINÉ							HONO-RABLE BRI-TANNIQUE			
		PETITES SAILLIES							QUI DONNE LE SEIN			
				ILS CIRCULENT À BUCAREST				UN DIEU D'ÉGYPTÉ		NÉGATION		
								CONDUIT		UN MOIS DE REPOS		
COMPTE SUR LA POSTE		CONVE-NABLE							DAME À LONDRES			
		LE CŒUR PEUT LA BATTRE										
				CHÔMAGE								CHANTS TRÈS PO-PULAIRES
				MÉTAL LÉGER								
ARBRE									ELLE FAIT FACE À LA ROCHELLE			
LA VIERGE									ANCIENNE CAPITALLE DE LA GASCOGNE			
									TERRINE			
						UNE TRÊVE						LA FIN DU JOUR
						DESSUS DE TABLE						
PLAÇA						ASSEM-BLÉE						ABRÉVIA-TION POUR UN ROI
DES PAYS-BAS						À VOUS						
									CHEVAL AU HARAS			
									EN MATIÈRE DE			
CONSTITUE UN INDICE									INDIQUE UNE POSITION			EN ABRÉGÉ
CAUSES DU TORT												
						SAPEUR-POMPIER				SHOOTS		

SUDOKU N°156

>FACILE

		3		4	2	5		
6	8	4		7			9	
		2					7	4
	3	1	2	9	7	4		
		6	8	5	3	1	2	
4	6					8		
	5			3		6	4	2
		8	6	1		9		

>MOYEN

		9						
	5				8	3	2	9
4	3	6			7	5	8	
	4		9	5				
		7	1	2	9			
			8	4		3		
	6	8	4			7	9	2
2	1	5	7				6	
						8		

>DIFFICILE

2		7	9			4		
						8	6	
			4	7			5	9
		8		9	4		2	5
		2		6	7			
1	5		7	3		9		
6	2			8	1			
	7	1						
		3			7	1		8

MOTS CROISÉS N°156

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

**>HORIZONTALEMENT** 1. Qui ne prennent pas part dans la société. - 2. Il rentre dans les paniers. Peintre espagnol. - 3. Cours de Bavière. Rejet d'une coupe de bois. - 4. Marque d'intensité. Qui n'est donc pas tendu. Précision d'adresse. - 5. Abris de moujiks. Décédé dans l'accident. - 6. Homme politique alsacien. Quand il sert, il serre. - 7. Arbre africain. Il se joue de la jalousie. - 8. Célébras le mariage. Secteur d'usines. Négation. - 9. Ils se ramifie sans cesse autour de Paris. Homme de métier. - 10. Expert en montre.

**>VERTICALEMENT** A. On en fait parfois tout un fromage. - B. Ville de saint François. Mis au point. - C. Échancrure de nos côtes. Donnera sa bénédiction. - D. Commença à se développer. Préposition. - E. Fin d'un infinitif. Courir le risque. Article défini. - F. Cours primaire. C'est toi, mon vieux. - G. Esprit de corps. Pascal au labo. Au pied ! - H. Antique officier romain. Commune sur Tille. - I. Se laisser aller. Château de Diane. - J. Un piège pour les rats d'hôtel.

MOTS À MOTS N°156

Pour chaque ligne, en regroupant et en mélangeant les lettres des deux mots de quatre lettres proposés, composez un troisième mot de huit lettres.

- ① E L F E + R A N I = F | | | | | | | |
- ② F E T E + C A R I = | | | E | | | |
- ③ E D I T + R A M E = | | | | | | | R

SOLUTIONS DE LA SEMAINE PRÉCÉDENTE

MOTS FLÉCHÉS N°155

T	B	A	A	A	T
G	I	S	A	N	T
R	E	S	U	R	R
R	E	M	A	R	I
E	T	E	S	U	C
E	P	A	R	L	G
H	S	N	I	G	E
A	T	E	L	E	N
A	C	R	A	A	C
R	A	L	E	N	T
D	E	S	O	D	A
T	P	L	P	L	A
R	E	E	D	I	T
I	U	E	G	O	N
A	L	D	E	N	T

SUDOKU N°155

9	3	5	7	6	4	8	1	2
1	8	7	9	2	5	3	6	4
6	2	4	8	3	1	5	7	9
4	7	6	1	8	2	9	5	3
2	1	8	3	5	9	7	4	6
5	9	3	4	7	6	1	2	8
3	5	1	6	4	8	2	9	7
7	4	9	2	1	3	6	8	5
8	6	2	5	9	7	4	3	1
9	1	6	3	2	7	5	4	8
3	7	2	5	8	4	9	1	6
5	8	4	9	6	1	7	3	2
2	3	7	1	4	6	8	5	9
4	5	1	8	9	2	3	6	7
8	6	9	7	5	3	4	2	1
6	9	8	4	1	5	2	7	3
1	4	3	2	7	8	6	9	5
7	2	5	6	3	9	1	8	4
5	9	8	7	4	1	3	6	2
6	7	1	3	2	9	5	4	8
4	2	3	8	5	6	1	9	7
8	3	9	5	7	2	4	1	6
1	4	7	6	3	8	9	2	5
2	6	5	9	1	4	7	8	3
9	5	6	1	8	3	2	7	4
7	8	2	4	9	5	6	3	1
3	1	4	2	6	7	8	5	9

MOTS À MOTS N°155

1/ SAUCIÈRE - 2/ CENTAURE - 3/ CHEVÊTRE.

## CHAN 2018

## Les Diables rouges bouclent leur mise au vert ouest-africaine

Deux victoires en autant de matches, tel est le bilan du stage de la sélection nationale locale au Bénin, en vue de préparer la phase finale du Championnat d'Afrique des nations (Chan) qui se disputera du 13 janvier au 4 février 2018, au Maroc.

Après un mois de préparation locale, les Diables rouges se sont rendus au Bénin, le 30 novembre, pour une première évaluation avant la phase finale du Chan. Dans ce pays de l'Afrique de l'ouest, l'équipe congolaise n'a pas du tout chômé.

Deux matches tous les trois jours ont permis au coach Barthélémy Ngatsono d'avoir les premiers éléments de réponse sur le travail déjà effectué, mais surtout sur ce qui reste à faire afin de se présenter au Maroc en véritable conquérant. Les Diables rouges ont entamé leur premier match test face aux Ecureuils A' du Bénin. Les poulains de Barthélémy Ngatsono se sont imposés sur le score de 3-1. Bersyl Obassi avait ouvert le score à la 18e mn, avant que Césair Gandzé ne double la mise à la 29e. Jules Elegbéde semblait relancer son équipe



Les Diables rouges locaux/Adiac

en réduisant le score à la 58e mn, mais dans le temps additionnel, Junior Loussoukou donnait un avantage confortable aux Congolais, en inscrivant le 3e but.

Après ce match, les Diables rouges ont enchaîné une autre victoire, le 6 décembre, contre

l'Etoile filante de Lomé, 2-1. Raich Mavouanda a rapidement ouvert le score à la 4e mn pour les Diables rouges. Etoile Filante a égalisé à la 34e. Saira Issambet a inscrit le but de la victoire à la 38e mn. La délégation congolaise regagne Brazzaville ce vendredi.

En dehors du contenu, l'on peut tirer deux enseignements après ce stage. Le premier, c'est l'efficacité devant la défense adverse qui a permis aux Diables rouges locaux d'inscrire cinq buts en deux matches. Celle-ci a été une fois de plus prouvée quand

Raich Mavouanda donnait l'avantage aux Diables rouges dès la 4e mn. Le second, ce qui constitue, d'ailleurs, une fausse note, est la fébrilité de la défense qui a encaissé un but par match. L'équipe devra faire mieux si elle veut dépasser le premier tour.

Notons que dans la phase finale du Chan, le Congo est logé dans le groupe D avec l'Angola, le Cameroun et le Burkina Faso. Les Congolais débiteront la compétition, le 16 janvier, en affrontant les Lions Indomptables du Cameroun. Le 20 janvier, ils feront leur deuxième sortie face aux Etalons du Burkina Faso avant de livrer leur dernier match du groupe, le 24 janvier, devant les Palancas Negras d'Angola.

L'ambition est de faire mieux qu'en Afrique du Sud, en 2014, lorsque pour leur première participation, les Congolais quittaient la compétition dès le premier tour avec pour bilan : une victoire, un match nul et une défaite. Signalons que Moïse Nkounkou et Rozan Varel n'ont pas participé à ce stage pour indiscipline.

James Golden Eloué

## BRIN D'HISTOIRE

## Ces oubliés et méconnus de l'histoire congolaise : la radicalisation de la Révolution

Il y a plus de quarante ans, au Congo, Marien Ngouabi, président de la République et fondateur du Parti congolais du travail, lança une campagne en vue de la radicalisation de la révolution et d'un redressement salutaire pour accélérer le mouvement révolutionnaire dans le pays. Cette radicalisation fut sous-tendue par la Déclaration du 12-12-75. C'était un mouvement révolutionnaire profond. Sa mission essentielle était de modifier qualitativement la situation dans notre pays. À l'époque, des mesures courageuses avaient été envisagées dans plusieurs directions, notamment au niveau de l'appareil d'Etat, caractérisé par sa lourdeur et son inefficacité, loin de répondre aux impératifs d'un Etat véritablement révolutionnaire. À ce sujet, la déclaration suggérait que : « la nouvelle équipe gouvernementale qui sera mise en place devra être constituée d'éléments engagés et aura pleins pouvoirs [...] pour débloquer la situation actuelle caractérisée par le laisser-aller, l'absence quasi-totale de l'autorité, afin de mettre à exécution de façon efficiente [...] ».

A propos de l'incompétence ou l'inconscience des cadres, la Déclaration du 12-12-75 notait : « mal inspirés dans leurs choix, le parti et le gouvernement confient souvent la direction [des entreprises d'Etat] à des cadres techniquement peu qualifiés ou insuffisamment expérimentés ». Il pourrait aussi s'agir des membres du gouvernement, ajouterais-je ! « Et, lorsqu'il arrive

que ces choix portent sur des cadres qualifiés, ceux-ci se révèlent à leur tour inefficaces... ». Concernant la course effrénée aux avantages matériels, la Déclaration du 12-12-75 constatait que les cadres « se préoccupent avant tout de la satisfaction de leurs intérêts matériels [...] ». Quant à la pléthore des effectifs, elle est « le plus souvent le fait des responsables politiques et syndicaux, soucieux de se constituer une clientèle à base subjective ».

Le temps semble s'être arrêté depuis. Et, en 2017, les mêmes maux continuent de miner le pays. « Autres temps, autres mœurs », en changeant quelques mots et en l'adaptant à la situation actuelle, fortement déprimée, la même déclaration pourrait donner : « une nécessaire campagne de radicalisation en vue d'une redynamisation de l'action gouvernementale et d'une accélération du développement économique ».

L'effondrement du cours des matières premières, pas seulement, a dangereusement ébranlé l'économie nationale. Cette situation est aggravée par la mauvaise gouvernance et l'incurie ambiante. Acculé par la crise, le peuple veut un changement de paradigmes de la gouvernance pour mettre un terme au laxisme, à la permissivité, à l'inexpérience et à l'incompétence de ceux qui ont la charge de mettre en musique le programme du président de la République. Une forte exas-

pération sourde. Du peuple profond remonte la clameur d'un désir d'aggiornamento politique pour mettre fin aux boulets qui plombent nos capacités de rebond et contrarient la mise en pratique de la rupture prônée par Denis Sassou N'Guesso. Ce qui implique que l'excellence, la compétence, l'ardeur au travail, l'efficacité et la performance deviennent la praxis collective « d'une autre façon de faire la politique », pour reprendre le titre de l'ouvrage de Hugues Ngouélondélé, qui a tant fait couler d'encre à sa parution. La rupture doit être le fil d'Ariane du gouvernement, c'est-à-dire le moyen de se diriger au milieu des difficultés actuelles. Le peut-il ? Rien n'est moins sûr ! Comme une réminiscence, j'écrivais, il y a quelques années, au sujet des nominations aux postes civils et militaires au Congo : que « Molinga redevienne civil ». Quoi de plus normal ? « Molinga » désigne quelqu'un qui a perdu une fonction. Une fonction n'est pas une profession. Si des gens, aux limites de l'incompétence avérée, refusent de quitter leurs fonctions, il faut les y contraindre. La tentation, dans ces cas, pour ceux qui sortent du gouvernement, est de passer à l'opposition. Celui qui fait peut défaire.

Les vrais héros ne sont pas toujours ceux que l'on croit.

Mfumu